



Rompre le cycle

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

Message de la présidente

L'élaboration de cette stratégie a été une expérience extraordinaire.

Elle m'a permis de rencontrer des personnes remarquables partout dans la province, des gens qui travaillent fort pour améliorer la vie des gens frappés par la pauvreté, qui comptent sur nous pour améliorer les choses.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à définir cette stratégie. Je leur suis reconnaissante d'avoir fait part de leurs conseils, de leurs observations et de leur vécu et je les remercie pour leur passion et leur engagement. J'espère qu'ils verront le reflet de leurs idées dans ce document.

Merci au premier ministre Dalton McGuinty qui a fait de la réduction de la pauvreté une priorité de notre gouvernement et qui m'a donné l'occasion de participer à cette grande entreprise.

Merci aux membres du Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté, qui ont assumé cette responsabilité, pour leur détermination soutenue à relever ce défi.

Il s'agit d'une entreprise importante dont le gros du travail reste à faire.

Nous avons mis en place une stratégie qui nous conduira sur la bonne voie, mais seulement si nous travaillons tous ensemble à l'atteinte de cet objectif commun, y compris les autres paliers de gouvernement.

La publication de cette stratégie constitue la prochaine étape. Elle nous permettra de poursuivre notre marche vers la réalisation de notre vision selon laquelle toute personne dans la province pourra développer son plein potentiel et contribuer et participer à la prospérité et à la santé de l'Ontario.

Il nous reste encore beaucoup à faire, mais tous ensemble nous réussissons.



Deb Matthews
Présidente du Comité du Conseil des ministres
pour la réduction de la pauvreté
Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse
Ministre déléguée à la condition féminine

Table des matières

Résumé	1
Introduction	4
Chapitre 1 : Des enfants et des familles plus forts et en meilleure santé	7
Chapitre 2 : Des collectivités plus fortes et en meilleure santé	19
Chapitre 3 : Possibilités offertes à tous	21
Chapitre 4 : Un gouvernement plus avisé	29
Chapitre 5 : Mesurer les progrès	34
Chapitre 6 : Aller de l'avant	39
Chapitre 7 : Le rôle du gouvernement fédéral	40
Chapitre 8 : Le rôle des municipalités	41
Chapitre 9 : Attelons-nous tous à la tâche	42

Résumé

Nous pouvons rompre le cycle de la pauvreté. Cette conviction est au cœur de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Nous convenons tous que l'impératif moral qui sous-tend la réduction de la pauvreté est clair : les enfants devraient avoir la possibilité de réussir dans la vie et nous devrions fournir aux gens aux prises avec des difficultés les outils dont ils ont besoin pour aller de l'avant.

Nous avons un autre motif tout aussi impérieux pour réduire la pauvreté : c'est ce qu'il convient de faire pour notre économie. Une main-d'œuvre instruite, en santé et apte au travail revêt une importance cruciale pour l'avenir économique de cette province.

C'est pourquoi nous avons élaboré un plan de réduction de la pauvreté à long terme qui sera d'abord axé sur l'offre du soutien dont les enfants et leurs familles ont besoin pour atteindre leur plein potentiel.

Ce plan comporte une nouvelle orientation audacieuse. Il définit un objectif ambitieux – réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour cent en cinq ans.

Il s'agit également de la prochaine étape logique à suivre pour l'Ontario que nous bâtissons ensemble depuis maintenant cinq ans.

Les sommes importantes que nous avons investies dans notre système d'éducation font en sorte que des dizaines de milliers d'enfants de plus poursuivent maintenant leurs études chaque année plutôt que de décrocher avant d'avoir obtenu leur diplôme. Ce plan permettra de placer plus d'enfants sur la voie des possibilités, de sorte qu'ils puissent réussir à l'école et au-delà.

Ce plan repose sur la croyance dans le potentiel des personnes vivant dans la pauvreté. Il a pour objet de donner aux familles les ressources et les outils qui leur permettront de réussir afin que notre économie prenne de la vigueur aujourd'hui et pour les générations à venir. Il est centré sur la croyance selon laquelle, si nous créons davantage de possibilités, nous créerons plus de prospérité pour tous.

Cela nécessitera beaucoup d'efforts. Nous devons tous ensemble y participer : citoyens, gouvernements, gens d'affaires et organismes sans but lucratif.

L'Ontario a maintenant un plan pour y arriver. En travaillant ensemble, nous pouvons rompre le cycle de la pauvreté.



Objectifs et mesures

La stratégie a pour objectif de réduire de 25 pour cent le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au cours des cinq prochaines années. Ainsi, alors que les familles à faible revenu bénéficieront de cette stratégie, notre objectif sera de sortir 90 000 enfants de la pauvreté.

L'objectif est fixé en fonction de la mesure de faible revenu de Statistique Canada, soit 50 pour cent du revenu médian – dans le cas d'une mère célibataire avec deux enfants vivant à Toronto, cela représente environ 27 000 \$ en 2008.

L'Ontario ne peut y arriver seul – pour atteindre cet objectif, il doit pouvoir compter sur un partenaire fédéral disposé à collaborer et une économie en croissance.

Nous savons que la pauvreté n'est pas qu'une question de revenu. Le gouvernement fera également le suivi d'une série de mesures conçues pour orienter à long terme l'élaboration des politiques dans la bonne direction et en rendra compte au public. Ces mesures ciblent des domaines importants, tels que la maturité scolaire, le niveau de scolarisation, les soins de santé et le logement.

La Prestation ontarienne pour enfants

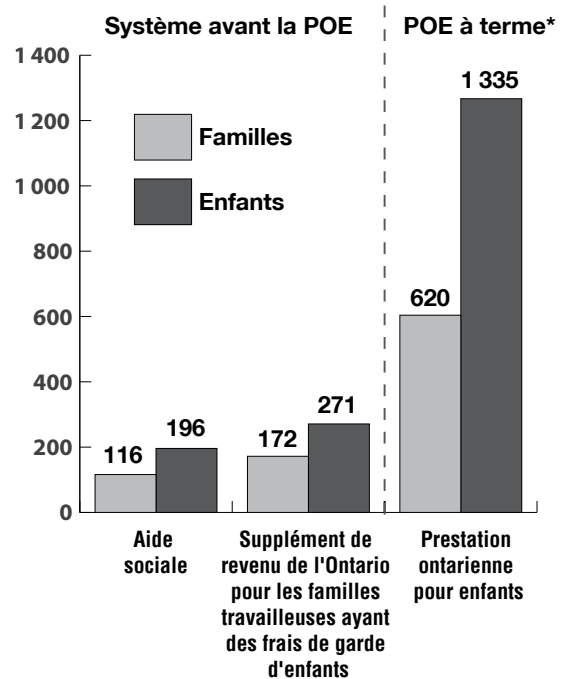
La stratégie prévoit une augmentation de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) qui verserait à 1,3 million d'enfants de familles à faible revenu un montant pouvant atteindre 1 310 \$ par année. Une fois sa mise en œuvre terminée, la POE améliorée représentera un investissement total d'environ 1,3 milliard de dollars par année.

La Prestation ontarienne pour enfants offre aux familles à faible revenu le soutien financier dont elles ont besoin pour se procurer les choses essentielles telles que la nourriture et un logement pour leurs enfants. La POE contribue à bâtir une économie plus forte en faisant en sorte qu'il soit plus facile pour les parents de se sortir de l'aide sociale pour se joindre au marché du travail.

Tableau 1

Nombre de familles bénéficiaires avec enfants par programme de sécurité du revenu

Nombre de familles et d'enfants (milliers)



*Illustre la proposition de porter à terme la Prestation ontarienne pour enfants (POE) à 1 310 \$ par enfant annuellement. À ce niveau, la POE remplace complètement le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

Remarque : L'aide sociale exclut l'aide à la garde temporaire et l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

Source : Ministère des Finances de l'Ontario.

Éducation et apprentissage de la petite enfance

La meilleure stratégie de réduction de la pauvreté repose sur un système d'éducation public solide.

L'Ontario a investi des sommes importantes en éducation au cours des cinq dernières années, qui portent déjà fruit. Depuis 2003, les résultats des élèves de 3^e et de 6^e années se sont améliorés de près de 10 points de pourcentage, alors que le taux d'obtention de diplôme en Ontario est passé de 68 à 75 pour cent.

Cette stratégie s'appuie sur notre réussite. Il y a plus de soutien à l'école pour les enfants à risque, plus de programmes de loisirs pour les quartiers défavorisés et plus de soutien permettant aux parents de participer à l'éducation de leurs enfants. Les grandes lignes sont les suivantes :

- > tripler le nombre de centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, qui atteindra un total de 300 à l'échelle de la province;
- > investir dans un Programme d'activités après l'école afin d'offrir aux enfants des activités parascolaires.

La stratégie prévoit également la mise sur pied d'un programme d'apprentissage à journée complète pour les enfants de quatre et cinq ans, dont la première étape mettra en partie l'accent sur les quartiers défavorisés. En plus de mieux préparer les enfants à réussir dès la 1^{re} année, cette initiative libérera un nombre important de ressources d'apprentissage préscolaire pour permettre à davantage de parents d'accéder à des services de garde de meilleure qualité et d'offrir de meilleures chances d'apprentissage à leurs enfants.

Créer des collectivités plus fortes

La création de collectivités plus fortes et plus sûres est l'une des meilleures façons d'aider les familles à faible revenu à jouir d'une meilleure qualité de vie. Cette stratégie comprend une série de mesures conçues pour favoriser les initiatives positives locales dans les collectivités. Les grandes lignes sont les suivantes :

- > investir dans un Fonds Perspectives communautaires pour offrir du soutien aux dirigeants locaux concernant la coordination des projets de revitalisation des collectivités;
- > accroître le financement de la Stratégie Perspectives Jeunesse pour offrir aux enfants des quartiers prioritaires un meilleur accès aux emplois et à la formation;
- > financer le Programme provincial de banques d'aide au loyer en vue d'offrir une aide financière temporaire aux personnes confrontées à un risque d'expulsion;

- > adopter des mesures législatives visant les agences de placement temporaire et embaucher de nouveaux agents des normes d'emploi en vue d'aider les employés à recevoir l'argent qui leur est dû.

Un gouvernement plus avisé

Dans le cadre de ce plan, nous entreprendrons un examen de l'aide sociale dans le but de lever les obstacles et d'augmenter les possibilités, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes qui essaient de passer de l'aide sociale au marché du travail. L'objectif de l'examen sera de mieux coordonner l'aide sociale et d'autres initiatives et programmes importants et de mieux communiquer les règles régissant les programmes afin d'atteindre les objectifs d'augmentation des perspectives qui s'offrent à chaque personne.

Les clients vivant dans la pauvreté nécessitent souvent divers types d'aide gouvernementale. Nous entreprendrons l'examen de nos programmes en adoptant une démarche axée sur la personne dans le but d'acquérir une meilleure compréhension de la façon de mieux coordonner nos programmes afin qu'ils permettent de résoudre les problèmes des personnes à qui ils s'adressent. Ces travaux commenceront au début de 2009.

La stratégie permettra aussi de créer un Institut des politiques sociales qui mettra l'accent sur l'élaboration de politiques sociales fondées sur les faits et l'évaluation des interventions en matière de politique sociale.

Un engagement à long terme

La lutte contre la pauvreté consiste à renforcer l'économie à long terme. C'est pourquoi le gouvernement prévoit déposer au printemps 2009 un projet de loi qui accentuerait, s'il était adopté, l'engagement de l'Ontario en matière de réduction de la pauvreté. Le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi qui inclurait l'obligation de mesurer les progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre de la stratégie et d'en rendre compte.

Attelons-nous tous à la tâche

Pour rompre le cycle de la pauvreté, il faut que tous les paliers de gouvernement, le secteur privé, celui des organismes sans but lucratif et les citoyens déploient un effort collectif à l'échelle de la province. Il sera particulièrement important que notre partenaire fédéral siège à cette table en affichant sa volonté de collaborer.

Introduction

Il s'agit d'une stratégie de réduction de la pauvreté qui, pour la première fois en Ontario, comporte un objectif de réduction de la pauvreté dans la province. Elle vise à améliorer les possibilités de réussite des gens qui leur sont trop souvent refusées. Elle met au défi le gouvernement de mettre à contribution ses ressources là où elles donneront les meilleurs résultats et incite tous les Ontariens et toutes les Ontariennes à faire de l'Ontario un endroit où toute personne peut réaliser son plein potentiel.

Ce sont les gens qui font notre force. Cependant, lorsque trop de personnes sont frappées par la pauvreté, nous en souffrons tous parce que notre province ne tire pas parti de tout son potentiel. Nous nous sommes fixé comme objectif de réduire la pauvreté en Ontario, car notre province ne peut se permettre de perdre ce potentiel humain. Si nous maintenons le statu quo et ne changeons rien à notre façon de faire, nous devons tous en payer le prix.

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous convenons que la meilleure façon de lutter contre celle-ci est de briser le cycle intergénérationnel qui fait en sorte que la pauvreté soit un problème si insidieux. Par conséquent, cette stratégie vise tout d'abord les enfants de l'Ontario. Elle s'inscrit dans le cadre de l'adoption historique de la Prestation ontarienne pour enfants qui viendra en aide à 1,3 million d'enfants de familles à faible revenu. Cette stratégie s'inscrit également dans le cadre des investissements de la province dans l'éducation pour aider les enfants pauvres à poursuivre leurs études afin d'acquérir les outils et les connaissances nécessaires pour s'épanouir, pour réussir et pour briser le cycle de la pauvreté.

L'objectif est de réduire de 25 pour cent le nombre d'enfants vivant dans des conditions de pauvreté au cours des cinq prochaines années. Les initiatives que prévoit cette stratégie ont amélioré le niveau de vie de tous les enfants pauvres et sortiront 90 000 d'entre eux de la pauvreté. Il s'agit d'un objectif ambitieux et audacieux qui peut toutefois être atteint si tous mettent la main à la pâte.

Cette stratégie établit les grandes lignes des initiatives que l'Ontario mettra de l'avant en vue d'atteindre cet objectif. Nous ne pourrons toutefois pas le réaliser sans une participation importante de notre partenaire fédéral et une économie en croissance. Le gouvernement fédéral a un rôle de premier plan à jouer sur le plan du soutien du revenu et nous nous attendons donc à ce qu'il pose des gestes précis.

Nous comptons également sur la participation des municipalités, ainsi que des partenaires communautaires et de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.



Ce plan permettra au gouvernement de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Nous nous concentrerons sur les vrais besoins des gens réels. Cette stratégie exige une intégration plus harmonieuse des programmes de manière que les personnes vivant dans la pauvreté puissent obtenir plus facilement les services dont elles ont besoin. Elle exige également que soient revues les règles des programmes venant en aide aux personnes qui déploient des efforts pour se sortir une fois pour toutes de la pauvreté.

Ce plan reconnaît que des améliorations peuvent être apportées à la démarche actuelle de la province pour lutter contre la pauvreté et qu'il faut prendre les mesures qui s'imposent. Il repose sur une claire compréhension du fait que toute stratégie sérieuse de réduction de la pauvreté doit porter au-delà du mandat de quatre ans d'un gouvernement et se déployer sur des décennies, voire des générations. Elle doit être suffisamment précise pour permettre d'atteindre les objectifs à court terme tout en étant assez souple à long terme pour demeurer efficace lorsque les circonstances changeront.

Motifs pour passer à l'action

L'impératif moral qui sous-tend la réduction de la pauvreté est clair. Nous convenons tous que les enfants doivent avoir la possibilité de réussir dans la vie et qu'il faut venir en aide aux personnes aux prises avec des difficultés. Cette façon de voir est le fondement même d'une société forte et sensible et constituerait à elle seule un motif suffisant pour mettre de l'avant cette stratégie de réduction de la pauvreté.

Nous avons toutefois un autre motif impérieux pour réduire la pauvreté. En tant que société, nous n'avons pas les moyens d'en porter le fardeau. Une main-d'œuvre instruite, en santé et apte au travail revêt une importance cruciale pour l'avenir économique de cette province. Nous sommes témoins de changements économiques et nous devons tous être prêts à contribuer à notre prospérité future. Les économistes s'entendent pour dire que l'argent investi pour lutter contre la pauvreté réduirait les écarts à ce chapitre, ce qui serait bénéfique pour chaque Ontarien et Ontarienne et leur famille, mais aussi pour l'ensemble de la province.

Une stratégie qui aide davantage les gens à ne pas tomber dans la pauvreté ou à s'en sortir peut leur permettre de bénéficier d'une plus grande stabilité et de développer leur potentiel. Ainsi, nous pouvons réduire les écarts en Ontario sur le plan de la prospérité, ce qui peut, en retour, stimuler l'économie.

Dans le contexte d'une économie globale, où l'Ontario est en concurrence avec le reste de la planète, nous devons disposer d'une main-d'œuvre très instruite, bien formée et hautement productive pour maintenir notre avantage.

Nous avons opté pour une démarche complète et globale pour réduire la pauvreté. Nous savons toutefois que certaines personnes courent plus de risques. Les femmes, les communautés victimes de racisme, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et la population autochtone, entre autres, sont davantage frappés par la pauvreté et souvent pour des raisons complexes. Les besoins particuliers de ces groupes exigent des solutions adaptées et nous savons que la question de la pauvreté doit désormais être abordée en tenant compte de ces perspectives.

Nous devons également être conscients du coût énorme de la pauvreté. Ce coût pour la province ne se chiffre pas uniquement en potentiel perdu. Il a des répercussions sur notre système de santé, sur l'appareil judiciaire, sur notre système de protection des enfants et sur notre système d'aide sociale. Notre économie en souffre, de même que toute la société.

Le saviez-vous?

Un groupe d'experts de premier plan en économie et en politique publique a récemment publié la toute première analyse des retombées économiques de la pauvreté en Ontario. Le rapport, qui s'intitule « The Cost of Poverty » (Le coût de la pauvreté), a été commandité par l'Ontario Association of Food Banks.

Les principales conclusions révèlent notamment que :

- > le coût total de la pauvreté en Ontario se situe entre 5,5 et 6,6 pour cent du PIB de la province;
- > les gouvernements fédéral et provincial perdent entre 10,4 et 13,1 milliards de dollars par année en raison de la pauvreté en Ontario;
- > en chiffres absolus, la pauvreté coûte à chaque ménage ontarien entre 2 299 \$ et 2 895 \$ par année;
- > si la pauvreté infantile était éliminée en Ontario, les recettes supplémentaires de la province au titre de l'impôt sur le revenu se situeraient entre 1,3 et 1,6 milliard de dollars annuellement.

Vision

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario s'inspire de la vision d'une province où toute personne pourra développer son plein potentiel et contribuer et participer à la prospérité et à la santé de l'Ontario.

Principes de base

La mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté repose sur dix grands principes :

- > **La priorité aux enfants** : les enfants viennent en tête de nos priorités. En aidant les enfants frappés par la pauvreté à obtenir ce dont ils ont besoin pour réussir, surtout à l'école, il est possible de briser le cycle de la pauvreté.
- > **Les enfants ont une famille** : le rôle le plus important pour assurer la réussite des enfants revient aux familles. Nous ne pouvons réduire la pauvreté des enfants et briser le cycle de la pauvreté sans l'appui et l'engagement des familles.
- > **La collectivité** : nous reconnaissons l'immense potentiel des collectivités et sommes conscients que, pour réussir, une stratégie doit miser sur cette force. Des collectivités fortes et vigoureuses constituent un élément intégral de toute stratégie de réduction de la pauvreté.
- > **Un potentiel à développer** : la population de l'Ontario recèle un incroyable potentiel non exploité. Nous devons mettre à profit ce potentiel en fournissant notre appui et en éliminant les obstacles qui empêchent de participer pleinement à l'essor de notre économie et de notre société.

- > **La diversité** : nous devons tenir compte de la diversité des formes de pauvreté et agir en conséquence. Nous savons que certaines gens sont davantage frappés par la pauvreté, notamment les nouveaux arrivants, les mères célibataires, les personnes handicapées, la population autochtone et les groupes victimes de racisme.
- > **Le respect** : en Ontario, tout le monde a le droit d'être traité avec respect et dignité.
- > **L'engagement** : tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, surtout les personnes vivant dans la pauvreté, doivent participer à la réduction de la pauvreté.
- > **La détermination** : il faudra de la détermination, du temps et beaucoup de travail pour faire ce qu'il faut.
- > **La coopération** : nous pouvons tous contribuer à réduire la pauvreté. Nous devons travailler ensemble pour assurer l'épanouissement et la bonne santé des enfants, des familles et des collectivités.
- > **L'efficacité** : l'argent des contribuables doit être dépensé le plus efficacement possible. Nous devons soutenir la recherche et tenir compte des résultats afin de prendre des décisions d'investissement éclairées.

À l'écoute des Ontariens et des Ontariennes

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario trouve son fondement dans les collectivités de la province, là où les gens vivent, travaillent et se divertissent, où certains sont frappés par la pauvreté et où les solutions résident.

Nous avons demandé aux Ontariens et aux Ontariennes de nous faire part des mesures qu'ils préconisaient pour réduire la pauvreté en Ontario. Ils ont répondu en très grand nombre sur notre site Web, dans le cadre de 14 tables rondes tenues dans la province, par lettre, par téléphone et au cours de rencontres. Les organismes communautaires ont répondu à l'appel en organisant leurs propres consultations à l'échelle de la province. Des dizaines de députés provinciaux de tous les partis ont tenu des assemblées générales dans leur collectivité. Des milliers de personnes se sont fait entendre, dont des fournisseurs de service de première ligne, des membres des collectivités et, surtout, des personnes vivant dans la pauvreté.

Les commentaires recueillis ont été aussi nombreux qu'utiles. Les rencontres, les discussions et les idées exprimées ont toutes été profitables. Cette stratégie tient compte des opinions émises.

La participation des Ontariens et des Ontariennes à faible revenu s'est avérée précieuse pour des raisons qui vont bien au-delà des seules idées qui en sont sorties. Nombre de personnes

vivant dans la pauvreté nous ont dit que c'était la première fois que le gouvernement les avait consultées ou même écoutées.

Le lancement de cette stratégie marque la prochaine étape de notre dialogue permanent sur la réduction de la pauvreté avec les Ontariens et les Ontariennes. Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux et la poursuite du dialogue constitue la meilleure façon de savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Nous continuerons de faire appel aux Ontariens et aux Ontariennes, y compris aux personnes frappées par la pauvreté, afin que nous puissions tous participer à l'effort collectif pour réduire la pauvreté en Ontario.

Leçons tirées d'autres territoires de compétence

Cette stratégie a été définie en Ontario, mais elle s'inspire également de démarches qui ont connu du succès partout à l'échelle de la planète. Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, d'autres territoires de compétence tels que la ville de New York et des pays comme le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous mis en œuvre des stratégies visant à avoir un impact réel sur la pauvreté. Lorsqu'il a élaboré cette stratégie, l'Ontario les a consultés, a examiné leurs stratégies et en a tiré des leçons.

Aller de l'avant

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est le fruit d'une réflexion de tout premier ordre sur la façon de réduire la pauvreté. Il n'y a pas de réponses toutes faites ni de solutions miracles. Les résultats seront progressifs, mais mesurables et les retombées au fil du temps seront importantes. Si nous réussissons à briser le cycle de la pauvreté, nous réduirons le nombre d'enfants pauvres voués à devenir des adultes vivant dans la pauvreté, et tous en bénéficieront en Ontario.

La Stratégie de réduction de la pauvreté constitue un plan global faisant appel à des investissements à court, à moyen et à long termes, ainsi qu'à des initiatives et des programmes nouveaux et innovateurs. Elle comporte un objectif clair, en vertu duquel la province fait sa part en partenariat avec le gouvernement fédéral, qui consiste à réduire la pauvreté chez les enfants de 25 pour cent sur une période de cinq ans, tout en améliorant la qualité de vie de tous les enfants qui en sont frappés. Elle est axée sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir les Ontariens et les Ontariennes à faible revenu et sur l'amélioration des services offerts aux personnes vivant dans la pauvreté. Elle s'engage à mesurer et à passer en revue les progrès accomplis. L'Ontario est en voie de devenir un chef de file en matière de lutte contre la pauvreté.

Chapitre 1 : Des enfants et des familles plus forts et en meilleure santé

Les études le démontrent clairement. Les enfants qui grandissent dans un milieu défavorisé courent un plus grand risque de vivre dans la pauvreté une fois adultes. Ils ont moins de chances d'obtenir leur diplôme d'études secondaires et de poursuivre des études postsecondaires. Ils sont plus susceptibles de recourir à l'aide sociale une fois adultes et d'avoir des enfants avant d'être aptes à subvenir à leurs besoins.

Le député Ken Dryden définit la pauvreté en ces termes : « une femme enceinte juste un peu moins en santé, son nouveau-né d'un poids juste un peu moins élevé, un peu moins développé. Un jeune enfant qui est un peu plus souvent malade en grandissant, qui s'absente de l'école quelques jours de plus que les autres – qui accuse donc un peu de retard. C'est comme si l'enfant défavorisé courait chaque jour les 100 mètres alors que tous les autres enfants sont à la ligne de départ et que lui partait 10 mètres derrière eux. La pauvreté est ce "juste un peu" qui est en fait beaucoup plus que "juste un peu" ».

Cette stratégie s'inscrit dans le raisonnement selon lequel, grâce à une bonne combinaison d'initiatives, les enfants qui se retrouvent « juste un peu » derrière peuvent rattraper leurs camarades de classe et franchir la ligne d'arrivée en même temps qu'eux. Qu'ils peuvent exceller à l'école, obtenir de bons emplois et devenir des citoyens qui contribuent activement à la société. Que le cycle intergénérationnel de pauvreté peut être rompu.

Les enfants qui vivent dans la pauvreté ont le potentiel et la volonté de réussir. Souvent, ce qui leur manque, c'est la chance de réaliser leur potentiel.

La priorité absolue de cette stratégie consiste à rompre ce cycle par l'adoption de mesures ciblées visant à donner aux enfants qui grandissent dans la pauvreté en Ontario la chance de réussir.

Ce dont tous les enfants ont besoin

Nous savons tous de quoi les enfants ont besoin pour réussir et les parents consacrent beaucoup de leur temps à s'assurer que leurs enfants l'obtiennent. Ils font tout ce qu'il faut pour que leurs enfants soient en santé, heureux et réussissent à l'école. À chaque étape de la vie d'un enfant, ses parents sont à ses côtés pour l'aider à cheminer.

Même avant la naissance de son enfant, la mère souhaite être en santé et en sécurité tout au long de sa grossesse afin que son bébé commence sa vie dans les meilleures conditions.

Dès les premières années, les parents désirent que leur enfant apprenne et grandisse. C'est pourquoi ils tentent d'établir des liens avec d'autres nouveaux parents et leurs enfants. C'est aussi pourquoi ils recherchent des services de garde de qualité et des endroits récréatifs sûrs pour leur enfant.



Une fois que l'enfant est à l'école, les parents souhaitent trouver un endroit où il pourra apprendre et se développer, où il obtiendra de l'aide s'il en a besoin et où les parents auront l'occasion de participer à ses progrès.

Ils savent que, pour accéder à un bon emploi, il faut avoir reçu une bonne éducation. C'est pourquoi les parents veulent que leur enfant obtienne son diplôme d'études secondaires et suive une formation ou poursuive des études collégiales ou universitaires.

Ils savent que, pour réussir à l'école, leur enfant doit être en bonne santé physique et mentale et manger des aliments sains et nutritifs.

Ils savent que leur enfant doit avoir la chance d'acquérir des forces et de mettre ses compétences à l'épreuve, en prenant une part active à la vie communautaire et aux activités parascolaires.

Les parents connaissent l'importance de la collectivité. C'est pourquoi ils veulent que leur quartier soit sûr et convivial.

Les parents savent qu'un bon foyer stable permet à l'enfant de s'enraciner dans son quartier et dans son école.

Ils savent qu'un entraîneur, un enseignant ou un autre adulte peut guider l'enfant et le maintenir sur la bonne voie.

Enfin, les parents connaissent la valeur que revêtent les emplois d'été, qui permettent à leur enfant d'acquérir l'expérience requise pour se préparer au marché du travail.

Tous les parents, peu importe leur milieu et leur revenu, s'efforcent de fournir à leur enfant ces ingrédients qui le mèneront au succès. Toutefois, lorsqu'une famille vit dans la pauvreté, il est parfois impossible de réunir ces facteurs déterminants de succès malgré tous les efforts déployés. Trop d'enfants n'ont pas accès aux ressources dont ils ont besoin à l'école, à des lieux sûrs où jouer et apprendre, à des mentors sur qui façonner leur comportement et n'ont généralement pas la chance d'exploiter leur plein potentiel. Trop de parents n'ont pas accès aux services communautaires, soit parce qu'il n'y en a pas, soit parce qu'ils ignorent qu'il y en a, soit parce qu'ils ne peuvent pas s'y rendre.

Il nous appartient collectivement de rompre le cycle de la pauvreté en renforçant la capacité des familles de répondre aux besoins de leurs enfants et en renforçant la capacité des collectivités de répondre aux besoins de leurs familles.

Cette stratégie vise donc à rendre les enfants et leurs familles plus forts et en meilleure santé, au sein de collectivités plus fortes et en meilleure santé.

Les premières années – Partir du bon pied

Les études le démontrent clairement : plus nous investissons dans les premières années, plus notre investissement fructifiera. Les résultats de recherche dans le domaine du développement humain, notamment les travaux du Dr Fraser Mustard et de l'honorable Margaret McCain, démontrent combien il est important que nos enfants aient le meilleur départ possible. Lorsque les enfants vivent les expériences qu'il faut dès leur jeune âge, ils entrent à l'école prêts à apprendre et ont plus de chances de bien réussir leurs travaux scolaires tout au long de leur éducation.

C'est pourquoi, en 2004, nous avons lancé **Meilleur départ**, un ensemble complet de programmes qui portent sur le développement sain, l'apprentissage en bas âge et les services de garde, pour aider les enfants à apprendre dès leur entrée en première année.

Toutefois, en dépit des efforts déployés, les enfants vivant dans la pauvreté ont tout de même moins de chances que les autres enfants d'arriver à l'école prêts à apprendre – ils se retrouvent déjà juste un peu derrière. Cela signifie qu'ils ont un peu moins de chances de réussir à l'école. Si nous voulons briser le cycle de la pauvreté, nous devons d'abord et avant tout nous assurer qu'ils sont prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école.

Un départ sain

Le programme **Bébés en santé, enfants en santé** a pour mission de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Il fournit un service de dépistage aux femmes enceintes ainsi qu'à tous les nouveau-nés et à leur mère. Il s'agit d'un programme de prévention, de dépistage hâtif et d'intervention qui apporte un soutien aux familles attendant un bébé ou ayant un enfant âgé d'au plus six ans. Le programme Bébés en santé, enfants en santé est offert dans 36 bureaux de santé publique.

Pour demeurer en santé, les enfants profitent de **campagnes de vaccination** gratuite afin de prévenir les maladies graves. Avant 2004, les parents ayant des difficultés financières devaient prendre la cruelle décision de dépenser ou non 600 \$ pour faire vacciner leur enfant contre la méningite, la pneumonie et la varicelle. Désormais, ils n'ont plus à se poser la question, puisque ces vaccins sont offerts gratuitement à tous les enfants de l'Ontario.

En 2007, le gouvernement a mis sur pied un **programme de vaccination** gratuite pour les jeunes filles de 8^e année pour les protéger contre les formes les plus répandues du virus du papillome humain (VPH), qui peut causer le cancer du col de l'utérus. Pour les parents, cela représente une économie de plus de 500 \$ étant donné qu'ils n'ont pas à acheter le vaccin.

La province offre aussi gratuitement un **vaccin contre l'influenza** à toute personne âgée de plus de six mois qui vit, travaille et va à l'école en Ontario. Cette mesure contribue à réduire les absences au travail des parents malades ou de ceux qui doivent soigner leur enfant malade et à désengorger le système de soins de santé.

Il est important de cerner le plus tôt possible les défis à long terme en matière de santé auxquels un enfant peut faire face afin que celui-ci puisse obtenir le traitement dont il a besoin le plus tôt possible. L'Ontario ouvre la voie avec son **Programme de dépistage des maladies chez les nouveau-nés**. Ce programme s'applique à tous les bébés nés en Ontario; 141 000 dépistages ont été effectués au cours de la première année du programme élargi. Permettant de détecter 28 maladies, dont la fibrose kystique et plusieurs maladies du sang, cette initiative constitue un pas de géant dans la détection hâtive et la gestion des maladies infantiles.

L'Ontario a aussi pris d'importantes mesures pour fournir des services d'intervention rapide aux enfants qui ont besoin de soutien supplémentaire pour réaliser leur plein potentiel. Le **Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision, les services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, le Programme de développement du nourrisson et le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce** permettent d'offrir aux familles et aux enfants des services indispensables de détection précoce, d'intervention et d'éducation.

Apprentissage des enfants et des parents en milieu communautaire

Une bonne éducation commence bien avant que les enfants aillent à l'école. C'est pourquoi il est important qu'il y ait des endroits où les enfants peuvent jouer, apprendre et interagir avec d'autres enfants. Il est tout aussi important qu'il y ait des endroits où les parents peuvent interagir avec d'autres parents et en apprendre davantage sur le rôle parental et les ressources disponibles dans leur quartier.

Les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario (CDPEO) sont une ressource communautaire qui offre aux enfants, aux parents et aux fournisseurs de soins la chance d'apprendre ensemble. Ils offrent des programmes d'apprentissage de la petite enfance, d'alphabétisation et de sensibilisation.

Les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles (CFRPLF) sont situés dans les écoles où les enfants peuvent être aux prises avec des difficultés sur les plans éducatif et social. Les centres aident à préparer les enfants et leur famille à faire la transition vers la maternelle, en permettant aux enfants d'acquérir des notions langagières et mathématiques,

en encourageant les familles à participer à l'apprentissage des enfants, en familiarisant les enfants et les familles à la routine scolaire et en dirigeant les familles vers les ressources répondant à des besoins particuliers, les services de santé et autres.

Puisque ces centres sont situés dans les écoles, les familles et les enfants s'y sentent en confiance et en viennent à les considérer comme des endroits sûrs et où ils peuvent obtenir du soutien. De plus, puisque les CFRPLF rassemblent les parents et les enfants d'un même quartier, ils permettent de briser l'isolement si souvent associé à la pauvreté.

En 2007, l'Ontario a investi dans le soutien de 89 CFRPLF.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous allons porter à 300 le nombre de centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, soit plus du triple du nombre actuel.

Apprentissage de la petite enfance et services de garderie

Nos constants progrès dans l'amélioration de la capacité des enfants à apprendre dépendent de leur sain développement au cours des premières années. Grâce au programme **Meilleur départ**, nous avons grandement contribué à l'expansion des services de garderie en Ontario. Nous avons créé plus de 22 000 places en **services de garderie autorisés** et des milliers de parents de plus bénéficient d'une **subvention** afin de pouvoir aller travailler en sachant que leurs enfants sont en sécurité et qu'ils apprennent. En 2008, nous avons versé une aide financière de 23 millions de dollars de plus afin qu'environ 3 000 enfants de plus puissent bénéficier d'une place en service de garderie autorisé.

Apprentissage à journée complète

La prochaine étape est la mise sur pied d'un programme **d'apprentissage à journée complète pour les enfants de quatre et cinq ans**. Des études approfondies démontrent que les enfants suivant des programmes de haute qualité réussissent mieux à l'école et que d'excellents programmes d'apprentissage de la petite enfance réduisent les inégalités entre les enfants. Le programme d'apprentissage à journée complète pour les enfants de quatre et cinq ans s'appuiera sur le programme Meilleur départ pour favoriser un système homogène d'apprentissage de la petite enfance qui aidera les enfants à apprendre tout au long de leur vie, à obtenir de meilleurs résultats et à acquérir une meilleure résilience.

Afin de mettre en place ce programme d'apprentissage à journée complète de la meilleure façon possible, le premier ministre a nommé le D^r Charles Pascal au poste de conseiller en apprentissage préscolaire de l'Ontario. Le D^r Pascal a passé les derniers mois à visiter divers endroits de la province pour rencontrer et écouter des milliers de parents et d'éducateurs, tenir des tables rondes et connaître les pratiques exemplaires ayant cours en Ontario et dans d'autres territoires de compétence, dans le seul but de définir la meilleure stratégie de mise en œuvre de l'apprentissage à journée complète. Il devrait remettre son rapport au printemps 2009.

À partir des consultations qu'il a menées jusqu'à présent, le D^r Pascal a émis l'avis que le programme d'apprentissage à journée complète devrait répondre aux besoins des enfants, peu importe le revenu de leur famille, et s'adapter aux besoins des familles à faible revenu. Le D^r Pascal recommandera au gouvernement la meilleure façon de s'assurer qu'une partie de la première phase de mise en œuvre accorde la priorité aux enfants issus de quartiers défavorisés.

En plus de mieux préparer les enfants à réussir dès la 1^{re} année, cette initiative libérera un nombre important de ressources d'apprentissage préscolaire pour permettre à davantage de parents d'accéder à des services de garde de meilleure qualité et d'offrir de meilleures chances d'apprentissage à leurs enfants.

Quoi de neuf

Le gouvernement instaurera un programme d'apprentissage à journée complète pour les enfants de quatre et cinq ans. Une partie de la première phase de mise en œuvre mettra l'accent sur les quartiers défavorisés.

Les années scolaires : réussir à l'école, réussir dans la vie

Chaque jour d'école, quelque deux millions d'enfants ontariens se réunissent pour apprendre les uns des autres et ensemble, dans les écoles publiques de la province. De toute évidence, ils y acquièrent les compétences essentielles dont ils auront besoin pour réussir dans un monde concurrentiel axé sur le savoir. Ce qui est moins évident, c'est qu'ils apprennent comment raisonner, comment se conduire et comment devenir des membres productifs et prospères de la société. Ils sont guidés et soutenus pour traverser une période de défis et de changements intenses.

On ne pourra rompre le cycle de la pauvreté que lorsque tous les enfants de l'Ontario auront la chance d'aller, de demeurer et de réussir à l'école. Une bonne éducation nivelle les règles du jeu, assurant à chacune et chacun d'eux la chance de réaliser son

plein potentiel. Presque tous les parents vous diront que ce dont leur enfant a besoin par-dessus tout pour réussir, c'est d'une bonne éducation.

Depuis 2003, le gouvernement ontarien a fait de l'éducation sa priorité absolue. Le budget annuel affecté à l'éducation atteindra 19 milliards de dollars en 2008-2009, en hausse de 29 pour cent par rapport à 2002-2003. Ces investissements sont importants non seulement parce qu'il s'agit d'augmentations importantes, mais aussi parce qu'ils ont pour objectif d'amener les élèves à s'accomplir et d'améliorer leurs chances de réussite. Cet engagement qui vise à permettre à tous d'accéder à l'excellence fait en sorte que les efforts déployés par le gouvernement dans le domaine de l'éducation constituent le fondement de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, en plus d'être l'outil le plus efficace pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

Alimentation des élèves

Les enfants apprennent mieux lorsqu'ils ont l'estomac plein. Notre **Programme de bonne nutrition des élèves** répond à ce besoin réel. Recevoir un petit déjeuner, une collation et un déjeuner santé permet aux enfants dans plusieurs de nos écoles de mieux se concentrer et de tirer le maximum de leur journée, en plus de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ce programme est rendu possible grâce à des bénévoles et à des partenariats communautaires.

Au cours de notre premier mandat, nous avons doublé notre investissement dans le Programme de bonne nutrition des élèves.

Comme première étape de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons doublé notre investissement dans le Programme de bonne nutrition des élèves en y consacrant 32 millions de dollars de plus sur trois ans, à partir de 2008.

Cet investissement permettra la création d'environ 700 nouveaux programmes de petit déjeuner et l'expansion de 300 programmes déjà en place dans les collectivités ayant les besoins les plus criants.

Des écoles saines

Afin que les enfants réussissent à l'école, ils doivent être en santé et prêts à apprendre. Notre **Stratégie visant des écoles saines** favorise l'accroissement de la santé des élèves et fait de nos écoles des endroits plus sains où nos enfants peuvent apprendre. Tous les enfants du primaire font 20 minutes d'activité physique chaque jour d'école et nous avons retiré la nourriture contenant des gras trans vendue dans nos écoles afin que nos élèves aient une alimentation plus saine.

Activités après l'école

Amener les élèves à participer davantage à la vie scolaire signifie également qu'il faut leur offrir des activités saines en dehors des heures de classe. Cela peut comprendre des programmes récréatifs, des possibilités de mentorat et des activités de soutien communautaire.

Dans le combat qu'il mène pour rompre le cycle de la pauvreté, l'Ontario tente d'améliorer la santé des enfants tout en leur enseignant comment faire des choix sains dans un environnement sûr et amusant après l'école. Des recherches approfondies dans le domaine de l'amélioration de la santé des enfants ont permis de mettre sur pied le **Programme d'activités après l'école**.

De nombreux experts considèrent la période de temps allant de 15 h 30 à 18 h 30 comme étant le meilleur moment pour rejoindre les enfants et les jeunes et cette période a aussi l'avantage de permettre à des élèves, qui n'ont souvent pas d'autre choix, de s'adonner à des activités saines, éducatives et sûres après l'école. Ce programme offrira aux enfants la chance de se bâtir une estime de soi, d'acquérir de nouvelles compétences et de tisser des liens avec des pairs et des mentors.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous investirons 10 millions de dollars annuellement dans un Programme d'activités après l'école qui permettra d'appuyer les enfants vivant dans des quartiers défavorisés grâce à de nouvelles activités parascolaires et de nouvelles initiatives centrées sur l'activité physique et le mieux-être.

La première phase de ce programme a déjà été lancée dans 237 YMCA et clubs d'enfants ou d'adolescents et le programme sera élargi en vue d'inclure d'autres collectivités.

Soins dentaires

La santé bucco-dentaire d'un enfant est importante pour sa santé globale. Des études ont démontré que les personnes à faible revenu présentent des taux de carie dentaire et des besoins en matière de traitement jusqu'à trois fois plus importants que les personnes à revenu plus élevé.

Actuellement, le **Programme de soins dentaires pour enfants** (PSDE) offre gratuitement des soins dentaires essentiels ou d'urgence aux enfants de familles à faible revenu âgés de 13 ans et moins.

Le Programme de soins dentaires pour enfants sera élargi afin d'inclure les enfants de moins de 18 ans. De plus, le gouvernement collaborera avec les bureaux de santé publique en vue de renforcer la capacité des collectivités d'offrir des services de prévention et de traitement aux Ontariens et Ontariennes à faible revenu.

Comme première étape de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons annoncé, dans le Budget 2008, des investissements annuels de 45 millions de dollars visant à offrir des soins dentaires aux Ontariens et aux Ontariennes à faible revenu.

Santé mentale

Afin que tous les enfants puissent offrir le meilleur d'eux-mêmes, il est important qu'ils jouissent d'une bonne santé physique, mais aussi d'une bonne santé mentale. Les études démontrent qu'il y a une forte corrélation entre la maladie mentale et la pauvreté.

Le Budget 2008 prévoit un investissement de 80 millions de dollars sur trois ans dans la **Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances**. Un volet de cette stratégie comprendra des programmes d'intervention coordonnée en cas de crise, du soutien par les pairs, une orientation accrue vers les services, des programmes d'intervention rapide en cas de psychose et des programmes améliorés relatifs aux troubles de l'alimentation. En outre, le volet touchant la toxicomanie comprendra des programmes de traitement en établissement pour les jeunes, des programmes en milieu scolaire, du soutien par les pairs et des programmes d'action sociale auprès des refuges et des haltes-accueil.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, une partie de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances ciblera les jeunes provenant de familles à faible revenu aux prises avec de graves maladies mentales et (ou) des problèmes de dépendance.

Meilleur apprentissage, meilleurs résultats

Certains élèves ont besoin de plus de soutien pour réussir. C'est pourquoi le **Secrétariat de la littératie et de la numératie** du gouvernement continue de soutenir les écoles par l'entremise du **Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO)**. Les agents du rendement des élèves du Secrétariat de la littératie et de la numératie collaborent avec les directeurs et les enseignants afin d'analyser le travail des élèves et les données pertinentes, de planifier des stratégies d'enseignement visant la réussite des élèves et de mettre l'accent sur les interventions auprès des élèves qui ne réalisent pas de progrès.

Nous avons également investi dans le **Programme des équipes responsables de la réussite des élèves**. Chaque école secondaire de l'Ontario compte sur l'une de ces équipes, composées du directeur de l'école, d'un enseignant pour la réussite des élèves et d'un conseiller en orientation. Ensemble, ils identifient les élèves aux prises avec des difficultés et leur offrent le soutien dont ils ont besoin. Ils collaborent également avec le personnel de l'école, les élèves, les parents et la collectivité afin d'aider plus d'élèves à accumuler les crédits dont ils ont besoin pour obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Certaines écoles et certains quartiers de l'Ontario ont aussi besoin, pour diverses raisons, d'un appui supplémentaire pour répondre aux besoins de leurs élèves. Les conseils scolaires utilisent la **Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage** dans le cadre de multiples programmes, tels que la rééducation en lecture, les programmes de petit déjeuner et de déjeuner, le tutorat, le mentorat, les programmes d'enseignement adaptés, l'école d'été, les programmes de littératie et de numératie et les clubs de devoirs, afin d'offrir le soutien supplémentaire dont les élèves ont parfois besoin pour réaliser leur potentiel.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, une partie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage sera davantage axée sur les élèves provenant de familles à faible revenu qui en ont le plus besoin.

Des écoles plus sûres

Un milieu d'apprentissage sûr et positif est essentiel à la réussite des élèves. Notre objectif est de mettre en place des écoles plus sûres et une discipline qui donne des résultats. Les récentes modifications aux dispositions relatives à la sécurité dans les écoles de la *Loi sur l'éducation* allient de façon plus efficace la discipline aux occasions offertes aux élèves de poursuivre leurs études. Ces modifications prévoient d'importantes conséquences pour les élèves qui agissent de façon inappropriée, mais aussi des programmes permettant à ces élèves de mériter leur retour en classe et de terminer leurs études. De plus, l'**Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles** a été réembauchée afin de trouver des moyens de prévenir les comportements inadéquats dans les écoles, tels que le harcèlement sexuel, l'homophobie et la violence fondée sur le sexe. Le gouvernement a en outre annoncé du financement pour les **écoles secondaires urbaines et prioritaires** confrontées à des défis attribuables aux quartiers dans lesquels elles sont situées et aux milieux communautaires, notamment la pauvreté, la criminalité et les gangs, ainsi que le manque de ressources communautaires.

L'accessibilité aux activités scolaires

Il nous est arrivé trop souvent, au cours de nos consultations, d'entendre à quel point les enfants vivant dans la pauvreté sont incapables de participer à des activités scolaires comme les « journées pizza » et les sorties de classe. Nous avons entendu de quelle façon cela les rend mal à l'aise à l'école et parmi leurs pairs et comment il arrive parfois que les dispositions visant à intégrer les élèves ne tiennent pas compte de leur situation.

Quoi de neuf

Grâce à la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous encourageons les conseils scolaires à s'assurer que tous les élèves peuvent participer aux activités et non seulement ceux qui en ont les moyens. Nous leur demandons de réviser leurs politiques concernant les activités scolaires afin de s'assurer que les élèves qui vivent dans la pauvreté sont en mesure de participer à ces activités d'une manière qui tient compte de leur situation.

Participation des parents

Le soutien et la participation des parents en ce qui a trait à l'éducation de leurs enfants constituent de très solides indicateurs de la réussite scolaire d'un enfant. Si les parents accordent de l'importance à l'éducation, les enfants feront de même.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles font la promotion de l'attachement aux écoles et du confort à l'égard de celles-ci avant même que l'enfant n'y soit inscrit. Cela s'applique à la fois au parent et à l'enfant.

Bon nombre de parents veulent jouer un rôle actif dans l'éducation de leur enfant, mais, pour diverses raisons, ont de la difficulté à savoir comment le faire. C'est pourquoi, en 2006, la province a créé le **Bureau de la participation des parents** afin de favoriser la participation des parents dans le système scolaire. Le site Web abc123.ontario.ca/abc123, offre aux parents des conseils dans 13 langues sur la façon d'aider leur enfant en lecture, en écriture et en mathématiques.

Les Subventions pour la participation et l'engagement des parents sont destinées aux conseils d'école, aux comités de parents, aux conseils scolaires, aux organismes sans but lucratif et aux établissements d'enseignement postsecondaire qui travaillent en partenariat. Ils établissent des liens avec les parents ayant de la difficulté à participer à l'éducation de leur enfant en raison de barrières linguistiques, d'une immigration récente, de la pauvreté, du manque de connaissance du système d'éducation ontarien ou d'autres facteurs.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, une partie des Subventions pour la participation et l'engagement des parents sera réorientée afin de mieux permettre aux parents vivant dans des zones défavorisées de participer à l'éducation de leur enfant.

Meilleures perspectives pour les jeunes

La **Stratégie Perspectives Jeunesse** a été créée en 2006. Il s'agit d'un ensemble complet de programmes visant à offrir aux enfants vivant dans des quartiers prioritaires la possibilité de réussir dans la vie. L'objectif de cette stratégie est de permettre aux enfants de surmonter leurs désavantages économiques et d'atteindre leur potentiel en les soutenant à mesure qu'ils acquièrent de la confiance et de nouvelles compétences et qu'ils travaillent de manière constructive au sein de leurs collectivités. Ce programme offre aux jeunes des emplois, de la formation et des interventions.

La Stratégie Perspectives Jeunesse englobe le programme Emplois d'été pour les jeunes, l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, le Programme des intervenants auprès des jeunes et EspaceJeunesse.ca, un site Web conçu spécialement pour les jeunes où ces derniers peuvent trouver les programmes et les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le financement destiné à la Stratégie Perspectives Jeunesse fera plus que doubler pour atteindre 22 millions de dollars annuellement. Cela permettra l'élargissement du programme à la fois dans les collectivités qui en bénéficient déjà et dans de nouvelles collectivités.

Préparation au collège, à l'université, à un organisme de formation et au marché du travail

La recherche a démontré qu'il est important de bien entreprendre l'éducation d'un enfant, mais que les transitions vers la jeunesse, l'école secondaire et au-delà sont également essentielles. Nous voulons tous que nos jeunes jouissent d'un accès équitable aux meilleures possibilités, qu'il soit question d'éducation postsecondaire, de formation ou d'emploi.

Par l'entremise du **Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)**, le gouvernement de l'Ontario fournit du soutien fondé sur les besoins aux étudiants qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer leurs études postsecondaires. Les étudiants admissibles peuvent recevoir

des prêts pour payer les frais scolaires, les frais obligatoires, les livres, les fournitures, le matériel et les frais de subsistance, ainsi que des bourses et des subventions non remboursables ciblant des frais ou des populations étudiantes spécifiques.

Notre **Garantie d'accès aux études** aide les étudiants ontariens admissibles dans le besoin à accéder aux ressources leur permettant de payer leurs frais de scolarité, leurs livres et les frais obligatoires par l'entremise d'une combinaison de programmes d'aide gouvernementale et institutionnelle.

Le gouvernement de l'Ontario a triplé le nombre de **subventions non remboursables** offertes aux étudiants, dont le quart, soit environ 120 000 étudiants, reçoit ce type de subvention chaque année. La **Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario**, qui limite le remboursement d'un prêt étudiant à 7 000 \$ par année, et des **subventions pour l'accès aux études**, destinées aux étudiants provenant de familles à faible revenu ou à revenu moyen et qui aident à couvrir les frais de scolarité à concurrence de 3 000 \$ par année, figurent parmi les subventions ciblées. De plus, les **Bourses ontariennes pour les étudiantes et étudiants de première génération**, la **Bourse d'études pour personnes handicapées** et les **subventions ontariennes aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études** ciblent les étudiants qui sont sous-représentés au niveau des études postsecondaires et qui font face à de nombreux obstacles au moment d'aller au collège ou à l'université.

Le gouvernement de l'Ontario investit 2 milliards de dollars sur trois ans dans le **Plan d'action pour la connexion compétences-emplois** afin d'accroître l'avantage concurrentiel de l'Ontario en ce qui a trait aux compétences et à l'éducation postsecondaire et d'aider les travailleurs à recevoir une formation en vue d'une nouvelle carrière.

Dans le cadre de ce plan, nous investirons 970 millions de dollars dans la construction et l'amélioration de lieux d'apprentissage. Ce financement permettra de soutenir l'achat d'équipement récent et de nouveaux projets de construction et de rénovation dans nos collèges et universités, faisant ainsi en sorte que les étudiants disposent d'installations et d'équipement propices à l'apprentissage. En outre, nous investirons 560 millions de dollars pour élargir et améliorer les **programmes de formation et d'apprentissage** à l'échelle de la province. Ces projets aideront les étudiants à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans des professions très en demande.

Programmes ciblant les jeunes présentant un risque élevé de pauvreté

Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne

Les enfants et les jeunes sous la garde des sociétés de l'aide à l'enfance de l'Ontario ont du potentiel à revendre. Ils ont relevé des défis que la majorité d'entre nous ne pourrait jamais imaginer.

En vieillissant, les pupilles de la Couronne présentent un risque très élevé de tomber dans la pauvreté. Alors que ces enfants passent d'une famille d'accueil et d'une école à l'autre, ils courent trois fois plus de risques de décrocher de l'école secondaire que les autres jeunes. Nous croyons dans ces enfants et savons que, s'ils profitent d'occasions et d'un soutien adéquats, leur potentiel est illimité.

Aider les pupilles de la Couronne à réussir est l'élément central qui permettra de rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle.

Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures visant à mieux soutenir les pupilles de la Couronne dans leur recherche de possibilités sur le plan des études et d'une vie meilleure.

Des subventions visant à couvrir les frais de scolarité pendant une période maximale de quatre ans à concurrence de 3 000 \$ par année sont offertes aux anciens et aux actuels pupilles de la Couronne qui entreprennent des études postsecondaires. Nous avons également fait en sorte qu'il soit plus facile pour les pupilles de la Couronne de présenter une demande d'inscription dans un collège ou une université en assumant leurs frais de demande d'inscription. À partir de cette année, afin de continuer à aider les pupilles de la Couronne relativement aux coûts des études postsecondaires, jusqu'à 3 500 \$ de bourses destinées aux pupilles de la Couronne versées par les sociétés de l'aide à l'enfance et les fondations des sociétés de l'aide à l'enfance, ainsi que certains organismes communautaires, seront déductibles du revenu aux fins du RAFFEO.

Nous avons créé les **équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne** dans quatre collectivités de la province. Ces équipes rassemblent les représentants des conseils scolaires, des institutions postsecondaires, des sociétés de l'aide à l'enfance et des services d'emploi afin d'inviter les pupilles de la Couronne dans les écoles secondaires à réfléchir aux études postsecondaires et aux possibilités de formation, tout en leur fournissant des renseignements sur le soutien qui leur est offert pour concrétiser ces projets.

Les écoles de l'Ontario offrent des programmes élargis visant à répondre aux intérêts des élèves en tenant compte de leur style d'apprentissage individuel, ce qui contribuera à mieux les préparer à l'obtention d'un diplôme et à ce qui suivra. Les pupilles de la Couronne ont été désignés comme formant un groupe cible et sont invités à participer aux programmes axés sur la réussite des élèves, tels que le **programme à double reconnaissance de crédit**.

Nous explorons la possibilité de soutenir la coordination des services entre les conseils scolaires de district et les sociétés de l'aide à l'enfance.

Nous savons également que les enfants réussissent mieux à long terme s'ils vivent dans un foyer permanent et accueillant. C'est pourquoi nous transformons notre système de protection de l'enfance afin de promouvoir l'adoption et d'autres formes de prise en charge permanente. Cette année, nous avons formé un Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption qui offrira des conseils au gouvernement à propos de l'amélioration du système d'adoption de l'Ontario pour qu'un plus grand nombre d'enfants puissent s'intégrer à des familles plus rapidement.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous bonifierons notre stratégie pour la réussite des pupilles de la Couronne dans le but d'améliorer les résultats scolaires de ces derniers et de faciliter leur transition vers l'âge adulte. Nous investirons 19 millions de dollars de plus chaque année pour soutenir ces enfants au moment où ils cessent d'être pris en charge et effectuent une transition vers l'autonomie.

De plus, nous collaborerons étroitement avec le secteur de la protection de l'enfance en vue d'augmenter le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des pupilles de la Couronne et ferons en sorte que ce groupe vulnérable puisse profiter de l'éventail de programmes qui lui est offert.

Nous offrons également l'équivalent de la Prestation ontarienne pour enfants aux enfants et aux jeunes dont l'État prend soin. Ces jeunes auront accès à un fonds qui couvrira le coût des activités parascolaires, telles que des leçons de musique ou des activités sportives, des séances de tutorat ou d'autres activités qui profitent à leur développement. Les jeunes plus âgés qui sont pris en charge acquerront des compétences en gestion de l'argent par l'entremise d'un programme d'épargne dans un compte bancaire d'une valeur supérieure à 3 300 \$ au moment où un enfant deviendra autonome, une fois le programme complètement mis en œuvre.

En ce qui a trait aux jeunes qui font des études postsecondaires, ces économies ne seront pas prises en considération aux fins du RAFFEO. De plus, les REEE souscrits pour les pupilles de la Couronne par les sociétés de l'aide à l'enfance au moyen de la Prestation universelle pour la garde d'enfants seront déductibles des revenus aux fins du RAFFEO.

En juillet 2008, le gouvernement fédéral a commencé à verser la Prestation universelle pour la garde d'enfants aux sociétés de l'aide à l'enfance pour chaque enfant âgé de moins de six ans pris en charge. En avril 2008, le gouvernement de l'Ontario a commencé à exiger que les sociétés de l'aide à l'enfance

utilisent ces sommes pour souscrire des **REEE**. Ces REEE seront déductibles des revenus aux fins du RAFFO pour les pupilles de la Couronne faisant des études postsecondaires.

Cibler les jeunes Autochtones

Les jeunes Autochtones forment le groupe qui croît le plus rapidement parmi la population canadienne. En Ontario, plus de 50 pour cent de la population autochtone est âgée de moins de 27 ans et nous nous sommes engagés à aider ces personnes à atteindre leur plein potentiel.

Quoi de neuf

À mesure que les nouvelles initiatives de la Stratégie de réduction de la pauvreté seront élaborées, il sera important d'envisager l'élaboration de programmes adaptés sur le plan culturel dans des collectivités comptant une population autochtone.

Nous savons que les jeunes Autochtones en milieu urbain sont confrontés à un certain nombre de défis particuliers. C'est pourquoi nous avons augmenté de 4 millions de dollars le financement destiné aux **programmes Akwe:go et Wasa Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain**. Les programmes **Akwe:go** offrent aux enfants autochtones âgés de 7 à 12 ans, ainsi qu'à leur famille, vivant en milieu urbain, le soutien communautaire adapté sur le plan culturel dont ils ont besoin pour effectuer des choix positifs et sains.

Le nouveau **programme Wasa Nabin** aide les jeunes Autochtones âgés de 12 à 18 ans vivant en milieu urbain à renforcer leur sentiment d'identité et le lien avec leur culture afin qu'ils puissent s'appuyer sur des valeurs et un enseignement traditionnels en vue de créer des relations saines et solides au sein de leur collectivité.

Ces deux programmes sont soutenus par les **centres d'accueil indiens** à l'échelle de la province. Ensemble, ils feront beaucoup pour relever certains des défis auxquels sont confrontés nos jeunes Autochtones.

Le **Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones** offre des stages en milieu de travail à ces jeunes. Ces stages mettent l'accent sur des projets de gestion des ressources et la formation portant sur l'aptitude à l'emploi et le perfectionnement personnel. Chaque participant est inscrit au programme durant trois étés consécutifs, contribuant ainsi à l'acquisition de compétences à long terme dans un environnement conséquent.

Nous avons également maintenu notre engagement à l'égard de la **Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones**, qui offre des programmes et des initiatives visant à améliorer la santé physique, mentale, émotive et spirituelle ainsi que le mieux-être des Autochtones de l'Ontario. Ce programme est un modèle de gouvernance unique établissant un partenariat entre le gouvernement de l'Ontario et les organismes autochtones et les Premières nations en vue de réduire la violence familiale et d'améliorer la santé par l'entremise de services conçus, offerts et gérés par des Autochtones.

La Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, établie en vertu d'une entente quinquennale, est en vigueur jusqu'au 31 mars 2009 et pourra être prolongée avec l'accord de toutes les parties. Nous continuerons à collaborer étroitement avec nos partenaires autochtones afin de déterminer la meilleure démarche permettant de poursuivre les programmes de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones qui ont connu du succès.

Ces programmes représentent un pas dans la bonne direction, mais d'autres efforts doivent être déployés. Certains éléments transversaux de cette stratégie entraîneront des répercussions positives sur les jeunes Autochtones, notamment **l'augmentation de la Prestation ontarienne pour enfants, l'expansion du Programme de bonne nutrition des élèves et l'apprentissage à journée complète pour les enfants âgés de quatre et cinq ans**.

Le **Programme d'activités après l'école** sera mis en place dans des quartiers défavorisés, notamment ceux qui comptent des populations autochtones, et les initiatives centrées sur l'activité physique et le mieux-être seront adaptées sur le plan culturel. Des **centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles** seront mis en place dans certaines zones défavorisées comptant une importante population autochtone. Ils permettront de relever les défis pédagogiques et sociaux au moyen d'activités et de documents appropriés sur le plan culturel. La possibilité d'établir des **carrefours communautaires** dans des zones défavorisées comptant une importante population autochtone sera également explorée.

La **Stratégie Perspectives Jeunesse** sera mise en œuvre dans de nouvelles collectivités pour permettre aux jeunes de surmonter leurs désavantages économiques et de réaliser leur potentiel. La stratégie soutient les jeunes au fur et à mesure qu'ils acquièrent de la confiance et de nouvelles compétences et qu'ils travaillent de manière constructive au sein de leur collectivité.

Constitution d'un patrimoine

Dans le cadre de nos consultations, nous avons beaucoup entendu parler du besoin qu'ont les familles de se constituer un patrimoine et de le conserver. La Stratégie de réduction de la pauvreté comprendra une **Initiative de constitution d'un patrimoine**.

Dans le Budget 2008, le gouvernement a annoncé des plans pour créer une initiative de constitution d'un patrimoine. Nous travaillerons avec des partenaires pour élaborer cette initiative.

La Prestation ontarienne pour enfants

L'élargissement des possibilités pour les enfants et les familles constitue un investissement important dans l'avenir de l'Ontario. Toutes les familles souhaitent que leurs enfants prennent le meilleur départ possible dans la vie afin de saisir les occasions de réussite. Elles veulent recevoir le soutien qu'elles méritent afin de combler leurs besoins les plus essentiels et de disposer des outils qui leur permettront de participer à la prospérité économique de l'Ontario.

Le gouvernement reconnaît l'importance des investissements visant à aider les enfants et leurs familles. Les objectifs de ces investissements sont clairs – offrir davantage de soutien à un plus grand nombre d'enfants et aider les familles à faire la transition entre l'aide sociale et le marché du travail.

Quoi de neuf

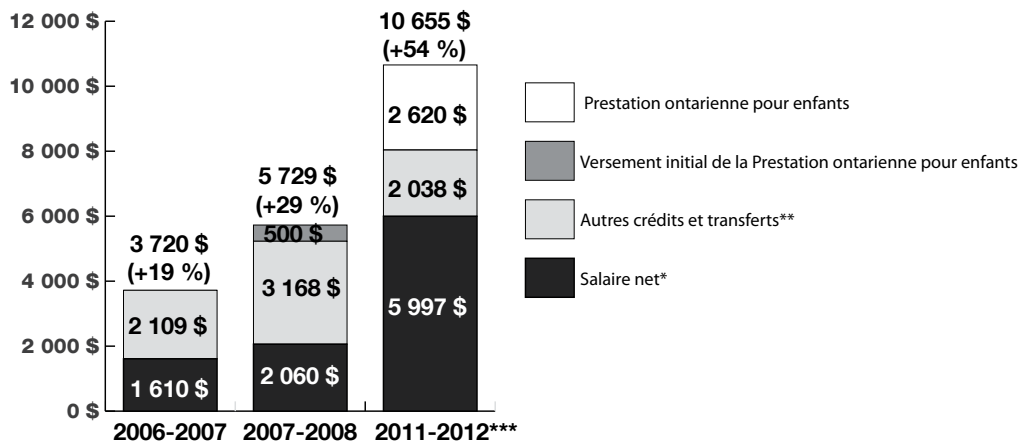
La Stratégie de réduction de la pauvreté portera la Prestation ontarienne pour enfants (POE) à 1 310 \$ par enfant par année, ce qui offrira du soutien à 1,3 million d'enfants vivant dans des familles à faible revenu. Une fois sa mise en œuvre terminée, la POE améliorée représentera un investissement total d'environ 1,3 milliard de dollars par année.

En 2007, le gouvernement de l'Ontario a modifié radicalement la façon dont les prestations pour enfants de familles à faible revenu sont versées.

Tableau 2

Appuyer les familles travailleuses à faible revenu

Famille monoparentale ayant deux enfants âgés de 5 et de 7 ans et travaillant à temps plein au salaire minimum.
Évolution du revenu annuel depuis 2003-2004



* En supposant que la personne touche le salaire minimum régulier prévu par la loi (après impôts).

** Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base, Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), crédits d'impôts fonciers et de taxe sur les ventes de l'Ontario, prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) et Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

*** Comprend la proposition de porter à terme la Prestation ontarienne pour enfants (POE) à 1 310 \$ par enfant annuellement.

Remarque : On présume que la PFCE, la PUGE, le crédit pour TPS et la PFRG seront indexés à environ 2,5 % en 2009 et à 2 % annuellement par la suite. L'exemple est donné à titre d'indication; des hypothèses ont été formulées pour déterminer les paramètres des impôts et des transferts futurs. De plus, les impôts et les transferts, qui sont annualisés, sont basés sur le revenu de l'année en cours.

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Au moment de sa pleine mise en œuvre, la Prestation ontarienne pour enfants viendra en aide à quelque 1,3 million d'enfants chaque année en versant des prestations aux familles à faible revenu ayant des enfants, quelle que soit la source de leur revenu. Ce programme aide également les parents bénéficiaires de l'assistance sociale à faire la transition vers le marché du travail, parce qu'ils continuent de toucher les prestations pour enfant après le début de leur emploi.

Une fois la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour enfants terminée, le revenu total d'un parent célibataire de deux enfants de moins de 13 ans qui travaille à temps plein au salaire minimum serait supérieur de 54 pour cent à ce qu'il était en 2003 (voir le tableau 2).

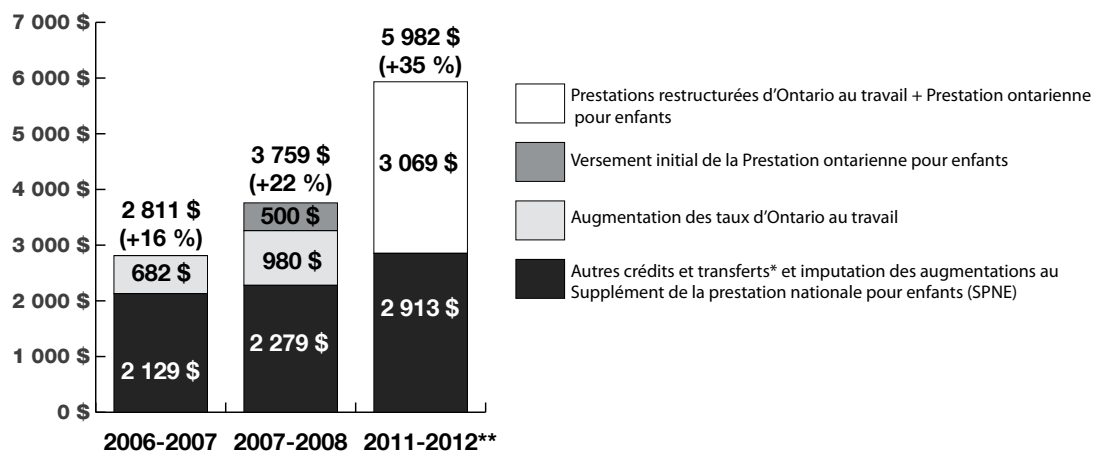
Une fois la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour enfants terminée, le revenu total d'un parent célibataire de deux enfants de moins de 13 ans qui reçoit des prestations en vertu du programme Ontario au travail serait supérieur de plus de 35 pour cent à ce qu'il était en 2003 (voir le tableau 3).



Tableau 3

Appuyer les familles bénéficiaires de l'aide sociale

Famille monoparentale ayant deux enfants âgés de 5 et de 7 ans et jouissant du programme Ontario au travail
Évolution du revenu annuel depuis 2003-2004



*Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base, Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), crédits d'impôts fonciers et de taxe sur les ventes de l'Ontario.

**Comprend la proposition de porter à terme la Prestation ontarienne pour enfants (POE) à 1 310 \$ par enfant annuellement.

Remarque : On présume que la PFCE, la PUGE et le crédit pour TPS seront indexés à environ 2,5 % en 2009 et à 2 % annuellement par la suite. L'exemple est donné à titre d'indication; des hypothèses ont été formulées pour déterminer les paramètres des impôts et des transferts futurs. De plus, les impôts et les transferts, qui sont annualisés, sont basés sur le revenu de l'année en cours.

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Exemples de réussite

Le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa

Le bureau offre des services aux jeunes âgés de 12 ans et plus et porte son attention sur les enfants qui éprouvent des difficultés qui nuisent à leur bien-être et à leur développement physiques et (ou) affectifs. Il offre une gamme complète de services pour aider les jeunes en difficulté à apprendre à être autonomes et à se suffire à eux-mêmes. Les centres de refuge et les maisons de transition mettent à la disposition de chaque personne un espace avec une porte qui se verrouille qui lui est réservé. Les services sont offerts en partenariat avec les enfants, pour s'assurer que les opinions qu'ils expriment ont des répercussions positives. www.ysb.on.ca/french

Youth Emergency Shelter of Peterborough

En plus d'offrir du soutien en matière d'hébergement et d'itinérance aux jeunes, le Youth Emergency Shelter of Peterborough propose un certain nombre de programmes pour accroître leur potentiel. Le Shelter relie les jeunes aux partenaires communautaires de façon que la collectivité en bénéficie directement. Il offre une formation essentielle en matière de sécurité au travail, de premiers soins et de précieuses compétences en construction. Il offre également un programme de perfectionnement des compétences professionnelles ciblant les jeunes à risque âgés de 16 à 24 ans. Soixante-quinze pour cent des participants retournent à l'école ou dénichent des possibilités d'emploi intéressantes. www.yes-shelter.org

Covenant House – Toronto

Covenant House offre des soins en situation de crise 24 heures sur 24 aux enfants qui ont des ennuis. Covenant House, le plus grand refuge pour les jeunes sans-abri au Canada, propose également un large éventail de services sous un même toit, y compris de l'aide en matière d'éducation, de consultation, de soins de santé et d'emploi. Depuis l'ouverture de ses portes en 1982, Covenant House a offert des occasions favorables et de l'espoir à plus de 70 000 jeunes. www.covenanthouse.org

Passeport pour ma réussite

En 2001, le Regent Park Community Health Centre de Toronto a créé le programme Passeport pour ma réussite, conçu pour réduire le taux de décrocheurs et pour aider les jeunes provenant de familles à faible revenu à terminer leurs études secondaires et à continuer au niveau postsecondaire. Le programme offre un soutien scolaire, un soutien social par l'entremise de mentors, des incitatifs financiers encourageant les jeunes à terminer leurs études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires, en plus de jouer un rôle de promotion dans le but d'aider les parents et les élèves à mieux communiquer avec les enseignants, les administrateurs d'école et les organismes communautaires.

Passeport pour ma réussite a obtenu un succès extraordinaire. Le taux de décrocheurs dans le quartier est passé de 56 à 10 pour cent, augmentant la proportion de jeunes qui poursuivent des études postsecondaires de 20 à 80 pour cent. En novembre 2007, le gouvernement de l'Ontario a investi 19 millions de dollars supplémentaires pour élargir la portée du programme à Kitchener, Rexdale, Lawrence Heights et Ottawa. www.pathwaystoeducation.ca

Chapitre 2 : Des collectivités plus fortes et en meilleure santé

Une chose a ressorti clairement à toutes les consultations, assemblées générales et rencontres publiques, ainsi que dans toutes les collectivités de l'Ontario : la capacité qu'ont tout naturellement ces dernières à répondre efficacement aux besoins de leurs membres. Cette capacité est attribuable au fait que les questions et les défis qui s'y posent les concernent de près. Les idées, les partenariats et les relations se développent plus facilement au niveau de la collectivité. On y trouve une propension toute naturelle à aider ses voisins. Les collectivités, sociales et géographiques, ont intérêt à ce que tout le monde s'épanouisse.

Nous savons tous que des enfants forts ont besoin de bonnes écoles et de parents attentifs, mais les parents et les familles ont aussi besoin de l'appui de collectivités engagées, dynamiques et prospères pour s'épanouir.

On trouve en Ontario de nombreux exemples de collectivités qui ont su tirer leur épingle du jeu. Elles ont effectivement éliminé les obstacles et se sont mises au travail de leur propre initiative. Dans le cadre de la Hamilton Roundtable on Poverty Reduction, par exemple, on a pris collectivement la décision de faire de la ville le meilleur endroit pour élever des enfants.

Des études menées dans d'autres territoires de compétence ont démontré que la participation des citoyens à la revitalisation de leur quartier devrait constituer un aspect important de toute

stratégie de réduction de la pauvreté. Le dynamisme d'une collectivité peut avoir une influence extrêmement positive sur la santé et les perspectives économiques de sa population. Responsabiliser les gens à l'égard de l'essor de leur propre collectivité ne peut qu'accroître la cohésion sociale et la mobilité.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, 5 millions de dollars seront investis annuellement dans un fonds Perspectives communautaires afin de les inciter à revitaliser des quartiers par le biais de partenariats entre les entreprises locales, les pouvoirs publics, les bénévoles, les organismes communautaires et, surtout, la population.

Le **Fonds Perspectives communautaires** fournira aux chefs de file des collectivités le financement nécessaire pour accroître la coordination, la collaboration et l'innovation au sein de la collectivité afin d'atteindre les objectifs communs et d'améliorer les résultats. Ce fonds pourrait être utilisé à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Les principes directeurs en seront la collaboration, l'engagement de la collectivité et l'amélioration des résultats pour les personnes qui y vivent.



Tout au long des consultations que nous avons tenues sur la stratégie, un message a constamment ressorti à propos de l'endroit où dispenser les services. Les participants nous ont dit que les services étaient dispersés et peu accessibles, ce qui venait compliquer une situation déjà frustrante. Les carrefours communautaires ont la capacité de regrouper les services, mais ce sont aussi des endroits bien connus où les gens peuvent se rendre pour obtenir des services, rencontrer des personnes ou redonner à la collectivité.

Le Programme actuel d'**utilisation communautaire des installations scolaires** aide les élèves, les parents et les membres de la collectivité à être plus actifs dans un environnement sûr et sain. Le gouvernement offre du financement aux conseils scolaires pour qu'ils puissent faire en sorte que les locaux scolaires soient plus abordables après les heures d'école. Les installations scolaires intérieures et extérieures sont mises à la disposition des groupes communautaires sans but lucratif à des prix réduits. Le gouvernement de l'Ontario investit 33 millions de dollars dans le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires en 2008-2009, ce qui constitue une augmentation importante par rapport à l'investissement de l'année précédente, faisant ainsi en sorte que l'utilisation des écoles locales pour des réunions, des exercices et autres activités soit plus abordable pour les jeunes, les personnes âgées et les adultes. Le programme et son financement devraient continuer de prendre de l'expansion au cours des prochaines années pour atteindre 66 millions de dollars en 2011-2012, y compris l'accès gratuit après les heures d'école à environ 500 écoles dans les collectivités où le besoin est le plus pressant.

Le partenariat **Accent sur les jeunes** entre le gouvernement de l'Ontario, les conseils scolaires et les organismes communautaires locaux offre des programmes estivaux aux élèves vivant dans des quartiers urbains défavorisés. En 2008, il a apporté son soutien à des jeunes de Hamilton, d'Ottawa et de Toronto.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, 7 millions de dollars seront investis annuellement dans le développement d'un programme de carrefours communautaires. Ce programme visera à faire des écoles des carrefours où on répondra aux besoins des collectivités en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté et au rendement des élèves.

Exemples de réussite

Threshold School of Building – Hamilton

La Threshold School of Building de Hamilton est un organisme sans but lucratif engagé dans le développement communautaire pratique et durable dans la région de Hamilton. Threshold se concentre sur la formation des jeunes à risque dans les métiers spécialisés ainsi que sur le mentorat axé sur la dynamique de la vie. L'objectif est d'améliorer l'employabilité des jeunes en leur inculquant les compétences nécessaires pour réussir dans le secteur de la construction. www.thresholdschool.ca

Collectivités dynamiques

Les collectivités dynamiques s'inscrivent dans le cadre d'un effort communautaire visant à réduire la pauvreté au Canada en établissant des partenariats qui ont recours à nos plus précieux atouts : les gens, les organismes, les entreprises et les gouvernements. Il s'agit d'une démarche unique pour réduire la pauvreté qui permet aux collectivités d'apprendre les unes des autres et de s'entraider. Elle relie les collectivités partout au Canada dans le cadre d'un effort collectif de mise à l'essai des méthodes les plus efficaces pour réduire la pauvreté à l'échelon local. www.tamarackcommunity.ca

Les carrefours communautaires cibleront les enfants et l'école. Lorsqu'ils seront entièrement mis en œuvre, ils rassembleront un large éventail de partenaires communautaires afin de mieux coordonner les services de soutien sociaux et scolaires de manière qu'ils répondent aux besoins des personnes qui y ont recours. Cette démarche fondée sur la collectivité fournira à certaines collectivités situées dans des zones défavorisées les ressources nécessaires pour cerner et fournir le soutien social et scolaire dont les enfants ont besoin afin de réaliser leur plein potentiel sur le plan de l'apprentissage.

Cette démarche est conforme à ce que nous avons entendu durant les consultations sur le besoin de partage des responsabilités, de mesures communautaires et de services complémentaires. Elle vient appuyer le concept d'école comme carrefour communautaire. Dans nombre de collectivités, les écoles constituent des endroits tout désignés à cette fin. Les écoles sont situées dans des bâtiments publics au sein des collectivités. Ce sont des endroits familiers où tous se sentent à l'aise. Dans certaines collectivités, où les écoles ne constituent pas un carrefour naturel, on pourrait, par exemple, recourir à un centre communautaire ou à d'autres endroits connus.

Chapitre 3 : Possibilités offertes à tous

A lors que la première priorité de la Stratégie de réduction de la pauvreté est de briser le cycle de la pauvreté en investissant dans des programmes qui offrent des débouchés aux enfants, nous sommes déterminés à réduire la pauvreté et à accroître les possibilités offertes à tous les Ontariens et Ontariennes.

Toutes les personnes qui vivent dans la pauvreté ont une chose en commun : le manque de perspectives. Cependant, les circonstances qui les y ont menées sont très différentes. Les obstacles à la réussite d'une mère monoparentale peuvent différer grandement de ceux que devra surmonter un nouvel immigrant. Les défis qui se présentent à un sans-abri sont bien différents de ceux que devra relever un aîné vivant dans la pauvreté.

De bons emplois

Nous savons tous que nous vivons présentement une période économique difficile. Notre économie est en pleine évolution et les possibilités d'emploi offertes aux individus changent. Cela signifie que certaines personnes devront mettre à jour leurs compétences ou suivre de nouvelles formations afin de se diriger vers de nouveaux domaines de travail.

Les gens ont besoin d'être conseillés et d'obtenir du soutien, surtout en des temps difficiles, afin d'accéder aux services qui répondront le mieux à leurs besoins. **Emploi Ontario (EO)**, notre réseau intégré d'emploi et de formation, offre aux gens un soutien à l'emploi et de l'aide afin qu'ils puissent accéder à la formation, aux compétences et aux possibilités d'emploi qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs professionnels.

En plus de ces services, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à intervenir rapidement et de façon globale dans les cas de mises à pied massives ou de fermetures d'usines. Cette intervention globale se fait grâce aux **Services de formation pour un réemploi rapide (SFRR)**. Le SFRR relie le plus rapidement possible les personnes touchées aux services d'Emploi Ontario appropriés afin de les aider à retrouver un emploi. Cette intervention s'adapte toujours au caractère propre à chaque situation et à chaque collectivité.

Les programmes de formation offrent des options à long terme et à court terme. Le **programme Développement des compétences Ontario** offre une formation à court terme aux personnes qui le désirent afin qu'elles retournent au travail le plus rapidement possible. En tirant parti du réseau existant d'Emploi Ontario, nous allons investir 2 milliards de dollars au cours des trois prochaines années dans notre **Plan d'action pour la connexion compétences-emplois. Deuxième carrière**, qui a été lancé dans le cadre du **Plan d'action pour la connexion compétences-emplois**, aide déjà un certain nombre de travailleurs mis à pied grâce à un programme de formation à long terme qui les dirige vers des carrières à niveau élevé de compétences dans des secteurs croissants de l'économie.

Nous convenons aussi qu'il est essentiel d'améliorer l'accès à l'apprentissage afin que l'Ontario puisse bénéficier de la main-d'œuvre qualifiée dont il a besoin pour être concurrentiel dans l'économie actuelle. Afin d'accroître l'accès pour les jeunes ainsi que les groupes à risque, nous avons apporté un certain nombre d'améliorations à nos programmes d'apprentissage. De plus, nous avons déjà renforcé notre système d'apprentissage et poursuivrons nos efforts en ce sens et offrirons un financement ciblé aux collèges et autres fournisseurs de formation en apprentissage en vue de venir en aide à ces étudiants.



Nous avons aussi adopté un certain nombre de mesures incitatives pour encourager les employeurs à embaucher des apprentis, notamment :

- > le **crédit d'impôt pour la formation en apprentissage** qui a été créé dans le but d'encourager les employeurs à embaucher des apprentis dans le secteur industriel et ceux de la construction, des véhicules automobiles et de certains services;
- > le soutien accordé aux jeunes décrocheurs en offrant un plus grand nombre de possibilités en matière de perfectionnement scolaire et l'instauration des **Bourses d'études pour l'apprentissage et des primes à la signature à l'intention des employeurs**.

Grâce à notre stratégie, un plus grand nombre de personnes vivant actuellement dans la pauvreté acquerront les compétences et les outils nécessaires pour se trouver un emploi. Cependant, si nous voulons réellement réussir à réduire la pauvreté, ces emplois doivent être bien rémunérés.

C'est pourquoi notre gouvernement a constamment haussé le **salaires minimum** en Ontario. En 2003, le salaire minimum général était de 6,85 \$ l'heure. Aujourd'hui, il est de 8,75 \$, ce qui représente une augmentation de 28 pour cent. Nous avons déjà annoncé notre plan qui consiste à porter le salaire minimum à 10,25 \$ d'ici 2010. Nous continuerons à progresser en ce sens, comme nous l'avons fait depuis 2003.

Il est également important que les gens travaillent dans un environnement sûr et qu'ils soient traités avec dignité et respect. Il est donc nécessaire que les employeurs respectent scrupuleusement des **normes d'emploi** rigoureuses. Comme c'est le cas dans de nombreux territoires de compétence, les normes d'emploi établies en Ontario ne sont pas toujours suivies à la lettre, comme elles devraient l'être. Cela peut entraîner une perte de revenu auquel les travailleurs ont droit, par exemple le paiement du temps supplémentaire et les indemnités de vacances et de licenciement. Cette situation peut faire subir aux travailleurs et à leur famille des épreuves qui ont, pour les Ontariens et Ontariennes qui font déjà face à des défis, des conséquences particulièrement graves.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous investirons un montant additionnel de 10 millions de dollars annuellement pour embaucher de nouveaux agents des normes d'emploi, accroître la conformité à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et réduire le retard dans le traitement des réclamations.

Ces agents seront en mesure de mener des enquêtes et d'inspecter les lieux de travail, ce qui permettra d'assurer plus efficacement le respect des normes afin que les sommes dues aux travailleurs vulnérables leur soient versées. Il peut s'agir du salaire de base ou des indemnités d'heures supplémentaires, de vacances et de licenciement. L'amélioration de la conformité aide également les travailleurs vulnérables à faire en sorte que leur emploi soit protégé en cas de congé octroyé pour une urgence familiale et toute autre responsabilité.

Il est prévu que cette initiative augmentera graduellement le nombre d'inspections et que les sommes recouvrées annuellement auprès des employeurs fautifs s'élèveront à 17,4 millions de dollars, tout en réduisant le nombre d'enquêtes en attente.

De nombreux Ontariens et Ontariennes qui ont un emploi par l'entremise d'agences de placement temporaire sont dans une position vulnérable. Ils ont peu de sécurité d'emploi et ont généralement de plus faibles revenus que les travailleurs permanents. De plus, il peut leur être difficile de faire valoir leurs droits en matière de normes d'emploi. Les normes d'emploi devraient tenir compte des réalités vécues sur les lieux de travail et permettre que les employés embauchés par l'entremise d'agences de placement temporaire soient traités équitablement comparativement aux employés permanents ou « réguliers ».

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement proposera une loi sur les agences de placement temporaire afin de créer un meilleur équilibre et d'éliminer les obstacles à l'emploi durable.

Cette initiative visera à équilibrer les droits et les obligations des travailleurs et des agences, ce qui mènera à des situations d'emploi plus durables et moins précaires pour les travailleurs.

Des logements stables et abordables

Pour que les personnes vivant dans la pauvreté puissent profiter des possibilités qui s'offrent à elles, il est probable qu'elles aient besoin d'aide pour trouver un endroit sûr et stable pour se loger.

Au cours des quatre dernières années, le **Programme provincial de banques d'aide au loyer** a prévenu plus de 15 500 expulsions. Cela signifie que 15 500 familles ont pu rester dans leurs maisons et éviter d'avoir à subir le cycle d'un déménagement dans un nouveau quartier, de l'établissement de nouvelles relations et d'une adaptation difficile.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous stabiliserons le financement du Programme provincial de banques d'aide au loyer grâce à un engagement de 5 millions de dollars par année.

Nous savons que le logement abordable est un élément extrêmement important pour assurer la stabilité et le bien-être des familles ontariennes. Tout parent voudrait être en mesure d'élever ses enfants dans un bon quartier où ces derniers pourront fréquenter de bonnes écoles, de bons centres communautaires et de bons endroits où jouer et apprendre. Notre gouvernement accorde la priorité au logement abordable. Depuis 2003, il a financé environ 35 000 allocations de logement en plus de fournir des fonds pour l'aménagement et (ou) la remise à neuf de 22 000 logements abordables en Ontario.

Le saviez-vous?

En 2009, le gouvernement de l'Ontario lancera un nouveau plan décennal d'infrastructure de 60 milliards de dollars qui devrait comprendre une variété de nouvelles initiatives audacieuses, y compris le logement social.

Comme première étape de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le Budget 2008 prévoit que les critères d'admissibilité au Programme de prêts de l'OSIFA seront élargis afin d'y inclure les fournisseurs de logements à but non lucratif des secteurs privé et public. Ils peuvent ainsi accéder à des prêts d'un montant maximal de 500 millions de dollars afin de soutenir les investissements nécessaires dans l'infrastructure de logements sociaux, que ce soit pour la réparation des immeubles ou la construction de nouveaux projets de logements abordables. Le Budget 2008 prévoit une somme de 100 millions de dollars que les fournisseurs de logements sociaux peuvent utiliser pour réparer des logements de ce type existants, ce qui comprend les améliorations visant à effectuer des économies d'énergie.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Comme nous l'avons fait pour l'élaboration de cette Stratégie de réduction de la pauvreté, nous travaillerons de près avec nos partenaires afin de définir une **stratégie de logement abordable à long terme**.

De plus, il est nécessaire qu'en matière de logement abordable, tous les paliers de gouvernement travaillent ensemble. Pour arriver à offrir des logements abordables, il est essentiel que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle actif et que les trois paliers de gouvernement travaillent en collaboration dans le cadre de cet enjeu important.



Exemples de réussite

Revitalisation de Regent Park

Regent Park, où 7 500 personnes sont établies, est la collectivité financée par les deniers publics la plus grande et la plus vieille du Canada. Elle est au cœur d'un projet de revitalisation de grande envergure qui prévoit la transformation des immeubles détériorés et des espaces publics en une collectivité saine et durable, à revenu mixte. Lorsque le projet sera terminé, le nouveau Regent Park sera une collectivité à immeubles résidentiels mixtes pouvant accueillir 12 500 personnes dans 5 115 logements.

La revitalisation remplacera les 2 083 logements sociaux existants et offrira au moins 700 logements abordables supplémentaires. www.regentparkplan.ca

La Ville de Toronto – Renouveau de la tour

La ville s'affaire à permettre à de vastes régions de Toronto de devenir des collectivités dynamiques à part entière. Elle aidera les zones actuellement exclues dans l'ensemble de la ville à devenir des collectivités écologiquement, socialement, culturellement et économiquement durables.

En plus de s'efforcer de réaliser des économies importantes sur le plan environnemental, la ville cherche à créer des collectivités à part entière dans des quartiers constitués d'immeubles d'habitation. Cela pourrait transformer des zones actuellement exclues en carrefours communautaires. Les services communautaires, les lieux de rassemblement et les espaces récréatifs, les nouveaux commerces de détail, les possibilités d'entrepreneuriat et les logements pourraient tous être intégrés sur place au profit des résidents du quartier et de la ville en général.

Ce genre de revitalisation communautaire est directement relié à la Stratégie de réduction de la pauvreté et au plan Place à la croissance de la province. C'est un excellent exemple de la façon dont, dans le cadre d'un effort collectif, nous pouvons créer un endroit où chaque personne a la chance de réaliser son plein potentiel et de contribuer et de participer à un Ontario prospère, sain et juste. www.towerrenewal.ca

Habitat pour l'humanité Canada

Habitat pour l'humanité Canada est un organisme de bien-faisance sans but lucratif dont la mission est de mobiliser les bénévoles et les partenaires communautaires pour construire des logements abordables et promouvoir l'accès à la propriété comme moyen de rompre le cycle de la pauvreté. Habitat pour l'humanité Canada, par l'entremise de ses 72 sections locales, aide les familles à faible revenu à construire et à acheter des maisons abordables de qualité grâce à un prêt hypothécaire sans intérêt et sans profit dont les paiements sont inférieurs à 30 pour cent du revenu brut. Cette solution tangible augmente non seulement les logements disponibles, mais elle permet aux familles à faible revenu de se constituer un patrimoine, de réduire leur dépendance à l'égard d'autres formes d'aide sociale et de rompre le cycle de la pauvreté. www.habitat.ca

Groupes clés

Il est nécessaire pour l'Ontario que soient offerts à tous les outils et les possibilités nécessaires pour réussir et cela signifie qu'il faut s'assurer que les programmes et les services mis sur pied pour venir en aide aux Ontariens et aux Ontariennes à faible revenu répondent aux besoins existants. Il n'existe aucune solution unique. Les besoins des nouveaux Ontariens peuvent être radicalement différents de ceux des mères célibataires ou des sans-abri. Ils ont peut-être en commun le manque d'argent, mais les circonstances qui les ont menés à cette situation et les outils qui les aideront à s'en sortir sont assez différents.

La Stratégie de réduction de la pauvreté a identifié un certain nombre de groupes clés qui nécessiteront des types d'aide adaptés bien précis.

Les nouveaux Ontariens

L'Ontario accueille environ la moitié des immigrants au Canada et l'immigration est essentielle pour l'avenir de l'Ontario. Les nouveaux arrivants jouent un rôle clé au plan économique, social et culturel en permettant à la province d'être plus forte et prospère. Nous devons leur offrir toutes les possibilités de prospérer et de réussir. En fait, les immigrants font aussi face à un bon nombre de défis culturels, linguistiques et souvent, économiques. Les nouveaux immigrants ont un plus haut niveau de scolarité que l'Ontarien moyen, et pourtant un plus grand nombre d'entre eux se retrouvent au chômage ou sont sous-employés. La Stratégie de réduction de la pauvreté reconnaît qu'il y a beaucoup à faire pour aider les nouveaux Ontariens à éviter la pauvreté et alléger la situation de ceux qui s'y trouvent déjà.

L'Ontario offre déjà tout un éventail de programmes aux nouveaux arrivants pour les aider à s'établir, à lancer leur carrière, à poursuivre leurs études et à devenir une partie vitale de leur collectivité. Présentement, l'Ontario investit 188 millions de dollars dans des programmes d'aide à l'établissement et de formation linguistique et a négocié le premier **Accord Canada-Ontario sur l'immigration** qui accorde, sur une période de cinq ans, un montant supplémentaire de 920 millions de dollars en dépenses fédérales au titre des services de formation linguistique et d'aide à l'établissement. Les efforts que déploie l'Ontario afin d'éliminer les obstacles à la réussite économique des immigrants comprennent l'aide à l'établissement et la formation linguistique, le soutien à l'emploi, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la formation relais. Ces programmes visent à aider les nouveaux arrivants à se trouver un emploi intéressant et à bien s'intégrer, les sortant par là de la pauvreté.

Les nouveaux Ontariens doivent souvent relever le défi de se trouver un emploi correspondant à leur formation et à leur expérience. Emploi Ontario relie les nouveaux Ontariens qui se cherchent un emploi par l'entremise de **Connexion Emploi**, des **Services d'aide à l'emploi** et d'autres programmes. Nous offrons des descriptions de services et un soutien en ligne et au téléphone dans 25 langues ainsi qu'un soutien en matière de formation, de reconnaissance des titres de compétence, d'alphabétisation et d'acquisition de compétences de base. Du financement est aussi accordé aux organismes communautaires à but non lucratif dans l'ensemble de l'Ontario pour offrir aux nouveaux immigrants un soutien afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel dans le cadre du **Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants**. Le gouvernement soutient également les étudiants inscrits aux programmes d'**anglais/français, langue seconde** et aux adultes inscrits aux programmes de formation linguistique.

La **Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées** est la toute première du genre au Canada. Cette loi exige que les organismes de réglementation de l'Ontario se dotent d'un processus d'inscription opportun, équitable et transparent. **Les projets de formation de relais** ont aidé entre autres des infirmières, des pharmaciens, des enseignants, des techniciens de laboratoire et des travailleurs spécialisés formés à l'étranger à obtenir l'autorisation d'exercice et à se trouver un emploi dans leur domaine en Ontario. Le gouvernement soutient aussi le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) ainsi que d'autres initiatives régionales qui guident les nouveaux immigrants et les aident à se trouver des emplois intéressants.

Malgré que ces initiatives contribuent énormément à offrir un soutien aux nouveaux arrivants à faible revenu et à empêcher ces familles de tomber dans la pauvreté, il reste encore beaucoup à faire. La Stratégie de réduction de la pauvreté aide les immigrants de plusieurs façons.

Entre-temps, l'**apprentissage à journée complète pour les enfants de quatre et cinq ans** leur permettra d'apprendre et de s'épanouir et le **programme d'activités après l'école** encouragera les enfants à participer à des activités physiques agréables et à apprendre l'importance d'une saine alimentation.

Les personnes handicapées

Il existe présentement divers programmes d'aide sociale, d'emploi, d'études postsecondaires et de logement qui viennent en aide aux personnes handicapées. Ceux-ci comprennent le **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées** et la **Bourse d'études pour personnes handicapées de l'Ontario** qui financent les services et le matériel nécessaires pour faire des études postsecondaires.

Grâce au **Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés**, notre gouvernement offre aussi un financement aux collègues et aux universités pour aider les étudiants handicapés poursuivant des études postsecondaires à bénéficier de services individualisés et d'avoir accès aux technologies fonctionnelles. D'autres programmes financent entre autres les contrats de supplément au loyer conclus avec des propriétaires d'immeubles privés ou à but non lucratif afin de réserver des logements aux clients qui ont besoin de soutien en santé mentale.

Le gouvernement a aussi apporté des changements au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées afin d'éliminer les obstacles à l'emploi et d'offrir aux personnes handicapées un plus grand soutien afin qu'elles puissent se trouver un emploi et le garder. Ces changements comprennent les suivants :

- > la création d'une nouvelle prestation liée à l'emploi d'un montant de 100 \$ pour chaque membre adulte admissible de la famille qui travaille;
- > l'augmentation de la prestation pour frais de démarrage d'un emploi, qui passe de 253 \$ à 500 \$, et l'élargissement de cette prestation afin qu'elle couvre les dépenses liées à d'autres activités connexes, telles que la recherche d'un emploi;
- > l'augmentation du montant que les prestataires peuvent réclamer pour les services officieux de garderie qui passe de 390 \$ à 600 \$ par mois, et l'élargissement de cette prestation afin qu'elle couvre les dépenses d'activités connexes, telles que la recherche d'un emploi, augmentant ainsi une aide précieuse offerte aux familles qui travaillent;
- > l'augmentation de la déduction maximale pour les dépenses liées à l'emploi d'une personne handicapée qui passe de 140 \$ à 300 \$ par mois;
- > la création d'une nouvelle prestation de transition à l'emploi de 500 \$ pour les prestataires qui quittent le programme pour occuper un emploi, entreprendre une formation ou toucher un revenu d'entreprise. Cette prestation est versée une seule fois par période de douze mois pour chaque groupe de prestataires.

En vertu de la **Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario**, des comités externes élaborent des normes permettant l'accessibilité aux personnes handicapées dans les secteurs suivants :

- > les services à la clientèle,
- > les transports,
- > l'information et les communications,
- > le milieu bâti,
- > l'emploi.

En raison des exigences de ces normes en matière d'accessibilité, les personnes handicapées bénéficieront d'un plus grand nombre de possibilités d'augmenter leur revenu. Avec un plus grand accès aux possibilités d'emploi, aux transports, au logement, à l'éducation et à la formation, les personnes handicapées s'intégreront davantage à la société de tous les jours.

En vertu de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le profil d'une partie du financement accordé par le gouvernement en vertu de sa stratégie en matière de santé mentale et de traitement de la toxicomanie sera révisé afin de cibler directement les jeunes et les adultes à faible revenu qui sont aux prises avec une maladie mentale grave et (ou) des problèmes de toxicomanie.

Finalement, le plan proposé pour aider les bénéficiaires de l'aide sociale à accéder ou à contribuer au Régime enregistré d'épargne-invalidité du gouvernement fédéral pour les enfants handicapés permettra aussi d'aider les générations futures d'adultes handicapés.

Les femmes

Il sera impossible de briser le cycle de la pauvreté si le dévouement, l'ingéniosité et le talent des femmes ontariennes demeurent inexploités.

Les femmes victimes de violence peuvent se retrouver piégées dans la pauvreté et la pauvreté peut emprisonner les femmes dans des relations de violence. Le **Plan d'action contre la violence familiale** du gouvernement continue de fournir un soutien et des services afin de venir en aide aux femmes victimes de violence pour qu'elles puissent passer à une vie sans violence. L'engagement initial en matière de financement du Plan d'action contre la violence familiale était de 66 millions de dollars sur une période de quatre ans. Depuis, le gouvernement a surpassé cet engagement en investissant 87 millions de dollars de plus. Nous dépensons annuellement 208 millions de dollars au titre des Initiatives de lutte contre la violence faite aux femmes entreprises par l'ensemble des ministères. Le gouvernement comprend comment la violence limite les

possibilités. C'est pourquoi nous avons, depuis 2003, augmenté de 40 pour cent le financement des services communautaires offerts aux victimes de violence.

Un projet pilote novateur appelé **Programme de financement des projets pilotes de préparation à l'emploi en cas de violence familiale**, un volet du Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement, s'est révélé être une démarche fructueuse pour venir en aide aux femmes victimes de violence afin qu'elles acquièrent des compétences, suivent une formation et obtiennent une autre forme de soutien afin de devenir économiquement autonomes. À ce jour, le gouvernement a investi 4,8 millions de dollars dans ce programme. Cependant, il reconnaît qu'il y a encore du pain sur la planche. Un conseil consultatif de lutte contre la violence familiale a été chargé de donner, avant mars 2009, des conseils au gouvernement sur les façons d'améliorer le système actuel de soutien et de services offerts aux femmes victimes de violence et à leurs enfants.

En vertu de la **Loi de 2000 sur la réforme du logement social**, la Politique relative aux ménages prioritaires accorde un accès prioritaire aux logements à loyer indexé sur le revenu pour les victimes de violence. Les gestionnaires de services doivent placer les ménages prioritaires admissibles au haut de la liste d'attente des demandeurs de logement social.

Nous continuons de soutenir l'**Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés** et le Programme de formation des femmes à la **technologie de l'information** pour aider les femmes à faible revenu qui sont sans emploi ou sous-employées à se trouver un emploi bien rémunéré dans les secteurs croissants de l'économie. Quarante-sept pour cent des bénéficiaires de notre **Stratégie d'aide pour une deuxième** carrière de 355 millions de dollars sont des femmes.

Les femmes sont plus à risque de travailler dans des environnements précaires. Les femmes qui font partie d'un ou de plusieurs groupes défavorisés font face à un risque encore plus élevé. Cela signifie qu'un nombre accru de femmes bénéficiera de l'investissement additionnel de 10 millions de dollars par année que nous ferons dans le cadre de notre Stratégie de réduction de la pauvreté afin d'embaucher de nouveaux agents des normes d'emploi, d'assurer un plus grand respect de la *Loi sur les normes d'emploi* et de réduire le nombre de dossiers en attente.

De plus, nous savons que la majorité des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes et que bon nombre de ces ménages vivent dans la pauvreté ou courent un risque de le devenir. La stratégie aide les familles à relever les défis supplémentaires auxquels elles font face grâce à des initiatives telles que la **Prestation ontarienne pour enfants, l'apprentissage à journée complète pour les enfants de quatre et cinq ans** et les **centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles**.

Les Autochtones

La nature distincte de la pauvreté qui touche les Autochtones fait en sorte que ce groupe fait face à des défis particuliers et le gouvernement de l'Ontario a élaboré un certain nombre d'initiatives qui visent à améliorer la qualité de vie des Autochtones de la province. Ces initiatives soutiennent le développement sain des enfants et des jeunes autochtones dans le respect de leurs origines culturelles et de leurs traditions. Ces initiatives comprennent des programmes tels que le **projet pilote sur l'éducation des Autochtones vivant en milieu urbain, les programmes de justice communautaire pour les Autochtones de l'Ontario, le programme pilote d'animateurs de loisirs communautaires** et le **projet de santé publique des Premières nations des Chiefs of Ontario**. Les collectivités des Premières nations ont aussi été en mesure de déterminer leurs propres priorités en matière de réduction de la pauvreté grâce à des ententes de partage des recettes de jeux. Chaque Première nation utilise sa part des revenus pour financer diverses initiatives en matière de développement communautaire, de santé, d'éducation, de développement économique ou de développement culturel. Alors que ces programmes contribuent énormément à venir en aide aux Autochtones de l'Ontario, la Stratégie de réduction de la pauvreté augmentera le soutien apporté aux collectivités dont la population est d'origine autochtone par l'entremise de programmes tels que les **Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, le Programme de carrefours communautaires, le programme d'activités après l'école** et la **Stratégie Perspectives Jeunesse**.

Les personnes âgées

Alors que nous avons réalisé des progrès pour veiller à ce que nos personnes âgées ne vivent pas dans la pauvreté – seulement 3 pour cent des personnes âgées de 65 ans et plus sont dans cette situation – nous savons qu’il y a encore à faire.

Dans le Budget 2008, nous avons annoncé des mesures de soutien pour aider les aînés à faible revenu à payer leurs impôts fonciers :

- > 1 milliard de dollars sur une période de cinq ans seront consacrés au programme de **Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l’impôt foncier** qui versera, d’ici 2010, jusqu’à 500 \$ par année aux aînés à faible revenu ou à revenu modeste qui sont propriétaires de leur logement;
- > 16 millions de dollars sur une période de quatre ans serviront à améliorer le programme de **crédits d’impôt foncier et de taxe sur les ventes de l’Ontario** pour aider les couples de personnes âgées qui reçoivent le revenu minimum garanti des gouvernements à profiter au maximum de ces crédits cette année.

Le gouvernement offre d’autres formes de soutien aux personnes âgées telles que le **Programme de médicaments** de l’Ontario, **les foyers de soins de longue durée** et le **Régime de revenu annuel garanti (RRAG)**. La Stratégie de réduction de la pauvreté apportera aussi un soutien par l’entremise de la **stabilisation du financement des banques d’aide au loyer**, la **stratégie à long terme de logement abordable** et l’initiative de **fonds d’aide communautaire**.

Les sans-abri

La population de sans-abri dans nos collectivités constitue l’aspect le plus visible de la pauvreté et elle se retrouve souvent grandement dans le besoin. Les sans-abri souffrent fréquemment d’une mauvaise santé et la corrélation entre les sans-abri et les problèmes de santé mentale est souvent très étroite.

En 2007-2008, la province a dépensé plus de 170 millions de dollars **dans des initiatives visant les sans-abri, notamment le financement de lits d’hébergement dans des refuges, de foyers, du Programme intégré de prévention de l’itinérance et du Fonds d’aide d’urgence aux impayés d’énergie.**

Par l’entremise du **Programme intégré de prévention de l’itinérance**, des programmes de ce type financés par la province viennent en aide aux personnes ainsi qu’aux familles qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir, y compris les personnes qui sont souvent difficiles à loger.

Le Programme intégré de prévention de l’itinérance soutient l’élaboration d’un programme intégré de services de soutien qui relie les personnes et les familles aux ressources communautaires et qui aide les ménages sans abri ou qui risquent de le devenir à trouver un logement stable et à y demeurer.

Les **foyers** offrent des logements permanents et certaines formes de soutien à la vie quotidienne aux personnes ayant des besoins particuliers telles que celles qui souffrent de maladie mentale ou qui ont des problèmes de toxicomanie et de déficience développementale ainsi que les personnes âgées fragiles.

Dans le cadre du Budget 2006, le financement des foyers a augmenté de 7 millions de dollars.

Les **services d’hébergement d’urgence** offrent, à court terme et sur une base occasionnelle, la pension et l’hébergement et répondent aux besoins personnels des adultes, des familles et des jeunes sans abri.

Chapitre 4 : Un gouvernement plus avisé

Actuellement, le gouvernement de l'Ontario consacre des milliards à des programmes de réduction de la pauvreté dans la province. Qu'il s'agisse de soutien éducatif destiné aux groupes à risque, de soutien à l'emploi, de la Prestation ontarienne pour enfants ou de programmes pour les sans-abri, nous dépensons déjà beaucoup d'argent pour réduire la pauvreté.

Au cours de notre consultation, nous avons notamment posé aux Ontariens et aux Ontariennes la question suivante : « Comment pouvons-nous être plus avisés à l'égard de l'argent déjà dépensé? » Nous avons reçu quantité de bons conseils et sommes prêts à agir en tenant compte de ceux-ci.

Nous avons entendu bon nombre de commentaires positifs sur de nombreux programmes, mais avons également entendu dire à quel point l'accès à ceux-ci, voire la connaissance de leur existence, portait à confusion.

Nous avons également entendu dire que cette confusion faisait en sorte qu'il était difficile pour ceux qui voulaient faire du bénévolat ou verser une contribution financière de savoir où s'adresser.

Les personnes vivant dans la pauvreté ont souvent besoin d'accéder à un certain nombre de programmes et de services de soutien. Par exemple, une mère célibataire pourrait avoir besoin d'accéder au programme Ontario au travail, aux frais de garde subventionnés, au soutien à l'emploi et au soutien au logement et son enfant, à des programmes de loisirs.

Toutefois, nous avons découvert que les programmes fonctionnent parfois en vase clos et que l'on prête peu d'attention à la façon dont ils pourraient, ou devraient, fonctionner ensemble en vue de soutenir les gens qui ont besoin d'aide.

Il est temps de placer les besoins et les aspirations des personnes pauvres au premier plan et de nous assurer que chaque dollar versé par les contribuables est dépensé de façon à faire une réelle différence et que nous mettons en place des systèmes qui soutiennent la transition permettant de se sortir de la pauvreté.

Révision de l'aide sociale

Le gouvernement de l'Ontario a créé un certain nombre de programmes qui soutiennent les personnes à faible revenu. De l'aide sociale au soutien au logement, en passant par les programmes d'aide à l'emploi ou autres, nos programmes visent à aider les personnes n'ayant plus de recours à leur disposition.

Nos programmes ne fonctionnent pas de façon indépendante et il existe parfois des chevauchements d'un programme et d'un ministère à l'autre. Par exemple, les règles concernant le programme Ontario au travail interagissent avec celles du logement à loyer indexé sur le revenu, tandis que les règles du RAFEO interagissent avec celles du POSPH.



Dans l'ensemble, ces programmes offrent à ces personnes un soutien précieux, que ce soit dans le domaine du logement abordable, du soutien du revenu, du retour aux études ou de la recherche d'emploi. Ils leur offrent généralement de meilleures possibilités et, pour bon nombre d'entre elles, ils constituent exactement ce dont elles ont besoin pour effectuer une transition difficile.

Nous reconnaissons que les règles de ces programmes sont complexes et que parfois, particulièrement lorsqu'une personne bénéficie de plus d'un programme, elles peuvent ralentir la transition vers l'indépendance. Que ce soit parce qu'il est difficile de comprendre ces règles ou que les programmes fonctionnent l'un contre l'autre sans que cela ne soit intentionnel – par exemple, faisant en sorte qu'il est difficile d'aller à l'école en bénéficiant de l'aide sociale – ces conséquences involontaires nous incitent à conclure qu'une révision de l'aide sociale s'impose.

Nous devons nous assurer que les programmes atteignent leur objectif qui est de soutenir les gens au moment où ils ont besoin d'aide et de soutenir ceux qui sont en mesure d'effectuer la transition vers l'indépendance économique. Cette transition peut exiger une formation et le perfectionnement des compétences ou la création de liens avec le marché du travail par l'entremise d'un emploi à temps partiel ou d'un travail autonome.

Nous continuerons aussi de tirer parti des progrès que nous avons accomplis depuis 2003 pour augmenter les revenus des Ontariens et des Ontariennes à faible revenu, y compris ceux qui reçoivent des prestations d'aide sociale.

Quoi de neuf

Nous entreprendrons un examen de l'aide sociale dans le but de lever les obstacles et d'augmenter les possibilités, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes qui essaient de passer de l'aide sociale au marché du travail. L'objectif de l'examen sera de mieux coordonner l'aide sociale et d'autres initiatives et programmes importants, de mieux communiquer les règles régissant les programmes et de faire en sorte que l'ensemble des programmes permet d'atteindre les objectifs d'augmentation des possibilités qui s'offrent à chaque personne.

Ce que nous avons déjà fait – modification des règles

Le gouvernement travaille depuis 2003 au rétablissement de l'intégrité du système ontarien d'aide sociale. Il a apporté des améliorations au programme Ontario au travail et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées afin d'aider les prestataires et leurs familles à entrer sur le marché du travail

et à rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Les principales améliorations qui ont été apportées comprennent les suivantes :

- > Les prestataires d'aide sociale conservent une plus grande partie de leurs gains grâce à un taux d'exemption de 50 pour cent sur le revenu d'emploi et de formation.
- > Les garanties couvrant les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue ont été élargies afin de s'appliquer aux personnes quittant l'aide sociale pour occuper un emploi. Cela contribue à éliminer un facteur dissuasif fréquent à la recherche d'emploi pendant que la personne touche des prestations d'aide sociale.
- > Les prestations d'emploi ont été portées à un montant maximal de 500 \$ en vue d'aider à compenser les coûts liés au début d'un nouvel emploi, comme les frais de transport.
- > La déduction maximale relative aux frais officiels de garderie est passée de 390 \$ à 600 \$ par mois par enfant afin d'offrir aux parents qui travaillent une autre option concernant la garde d'enfants.
- > L'accès inapproprié au transport constitue un obstacle majeur à l'emploi pour certains prestataires de l'aide sociale. Si les personnes ne peuvent pas se rendre au travail, elles ne peuvent pas travailler. Le gouvernement a augmenté la limite applicable à la valeur d'un véhicule automobile principal en vertu du programme Ontario au travail, la portant de 5 000 \$ à 10 000 \$. La valeur des véhicules supplémentaires requis pour conserver un emploi ou continuer de participer à des activités d'aide à l'emploi peut également atteindre 10 000 \$ en vertu de ce programme. Aucune limite maximale ne s'applique aux bénéficiaires du POSPH en ce qui concerne la valeur d'un véhicule automobile principal. La valeur des véhicules supplémentaires requis pour conserver un emploi peut atteindre 15 000 \$ en vertu de ce programme.
- > Les chargés de cas, les prestataires et les groupes communautaires ont indiqué au gouvernement que certaines personnes bénéficiant du programme Ontario au travail étaient réticentes à occuper un emploi en raison de la règle applicable aux démissions et aux congédiements. Cette règle précisait que, si une personne bénéficiaire démissionnait ou était congédiée, elle pouvait perdre l'aide financière qu'elle recevait pendant trois ou six mois. Le gouvernement a éliminé cet obstacle à l'emploi en abolissant cette règle.
- > Les paiements reliés à la prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG), à la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et au supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) du gouvernement fédéral sont versés sans pénalité à tous les prestataires de l'aide sociale admissibles.

D'autres modifications ont été apportées afin d'encourager les jeunes à terminer leurs études secondaires et à économiser en vue de leur éducation future :

- > ne pas considérer comme un revenu ou comme un actif les gains d'adultes à charge fréquentant l'école secondaire à temps plein afin de leur permettre de planifier leur éducation future et d'économiser en vue d'en couvrir les coûts;
- > ne pas considérer comme un actif les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

Beaucoup de travail a été accompli grâce à ces changements, mais nous savons qu'il en reste encore à faire. Nous voulons fournir aux Ontariens et aux Ontariennes les outils et les possibilités dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel.

Modification immédiate des règles

Il y a trois règles régissant l'aide sociale qui seront modifiées immédiatement afin d'appuyer l'objectif de rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. La première modification consiste à éliminer un obstacle à l'éducation postsecondaire auquel sont confrontés les prestataires de l'aide sociale.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, les gains des personnes prestataires de l'aide sociale qui poursuivent des études postsecondaires ne seront pas considérés comme un revenu.

La deuxième modification élargit le soutien à la garde d'enfants aux familles à faible revenu afin de soutenir leur transition de l'aide sociale vers le marché du travail.

Quoi de neuf

Nous élargirons la prestation pour services de garde d'enfants versée aux participants pouvant avoir besoin de soutien pour conserver leur emploi et poursuivre leur participation à des activités d'aide à l'emploi. Cette modification profitera également aux jeunes parents participant au programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (programme EXPRESS) en vertu du programme Ontario au travail.

La troisième modification apportée aux règles prolongera le délai dont disposent les demandeurs et les prestataires de l'aide sociale pour demander un examen interne par le personnel d'une décision susceptible d'appel concernant leur aide.

Quoi de neuf

Nous porterons le délai de demande d'un examen interne de 10 à 30 jours.

Démarche axée sur la personne

Les personnes vivant dans la pauvreté nécessitent souvent divers types de soutien, que ce soit celui du gouvernement, d'organismes ou de groupes communautaires. Dans la plupart des cas, ces programmes fonctionnent très bien.

Dans le cadre de nos consultations, nous avons entendu des personnes qui se disaient préoccupées par le fait que nos programmes et nos services sont parfois offerts en vase clos et que cela complique l'accès aux services de soutien pour ceux qui en ont besoin.

Des études ont démontré qu'une démarche de mise en œuvre des programmes axée sur la personne permettrait une élaboration plus efficace et mieux ciblée des programmes et favoriserait de meilleurs résultats pour les clients. Nous devons mieux comprendre l'interaction entre les programmes à l'échelle du gouvernement, la façon dont nous pouvons éliminer les vases clos, les obstacles, les chevauchements et les incohérences et, si possible, apporter des modifications afin d'atteindre les résultats attendus.

Quoi de neuf

Nous entreprendrons l'examen de nos programmes en adoptant une démarche axée sur la personne dans le but d'acquérir une meilleure compréhension de la façon de mieux coordonner nos programmes afin qu'ils permettent de résoudre les problèmes des personnes à qui ils s'adressent. Ces travaux commenceront au début de 2009.

Institut des politiques sociales

La lutte contre la pauvreté exige plus qu'un désir d'aider et qu'une volonté d'investir. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la question n'est pas tant de savoir combien on dépense que la façon dont on le fait.

Pour que l'Ontario réduise le taux de pauvreté à long terme, la province doit continuellement chercher de nouveaux moyens innovateurs d'accroître son avantage à la fois économique et social. Nous devons examiner le coût des programmes à la lumière des avantages qui en découlent, à court comme à long terme.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement créera un Institut des politiques sociales indépendant.

Les activités de l'Institut comprendront notamment celles-ci :

- > évaluer la politique sociale, notamment sur le plan économique;
- > relever les pratiques exemplaires d'autres territoires de compétence aux fins d'utilisation en Ontario;
- > travailler avec des experts internationaux afin d'élaborer pour l'Ontario des feuilles de route en matière d'innovation dans des domaines précis sur les plans des avantages concurrentiels, de la politique sociale et de l'importance économique.

Innovation sociale

Nous savons que pour réussir à réduire la pauvreté dans la province, nous devons chercher des moyens innovateurs et créatifs de faire les choses. La solution exigera davantage que des interventions gouvernementales. Le gouvernement jouera un rôle de premier plan, mais ce rôle devra être complété par le soutien et la collaboration d'autres partenaires.

Exemples de réussite

Social Capital Partners investit dans des entreprises à but social qui emploient des gens exclus du courant économique dominant au Canada dans le but d'améliorer leur statut social et leur autosuffisance financière. Social Capital Partners porte également son attention sur les immigrants récemment arrivés au Canada qui ont fait preuve de capacités en matière d'entrepreneuriat et de gestion avant d'arriver au pays. SPC investit dans les nouveaux immigrants qui sont perçus comme n'ayant pas les compétences nécessaires, les antécédents en matière de crédit, les réseaux ou l'accès aux capitaux qui leur permettraient de réussir au Canada. Notre programme de financement peut éliminer les obstacles structurels. <http://www.socialcapitalpartners.ca/>

Approvisionnement

Comme nous l'avons appris, les Ontariens et les Ontariennes à faible revenu débordent de talent, de dynamisme et de capacités, mais sont parfois confrontés à des obstacles ou n'ont pas la possibilité de perfectionner leur talent. Les entreprises à but social constituent un modèle de gestion unique tirant profit

des compétences de ces personnes. L'Ontario offre de nombreux exemples de ce modèle, en vertu duquel des personnes vulnérables sont embauchées pour travailler dans des entreprises ou des organismes qui leur permettent d'avoir un emploi, d'acquérir de nouvelles compétences et d'établir des liens valables au sein de leur collectivité.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, d'ici la fin de 2009, le gouvernement élaborera, puis mettra en œuvre la Stratégie d'approvisionnement responsable. Cette stratégie comprendra des facteurs d'approvisionnement de nature sociale, notamment les entreprises à but social. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lancera des projets pilotes qui permettront de répondre aux besoins locaux en services de messagerie et d'imprimerie.

Génération de l'innovation sociale (GiS)

Dans le cadre de la collaboration continue entre le gouvernement et MaRS, nous avons investi 6 millions de dollars sur quatre ans afin de soutenir la Génération de l'innovation sociale (GiS). La GiS assure la liaison entre la McDonnell Family Foundation et MaRS, l'Université de Waterloo et le PLAN Institute for Caring Citizenship de la Colombie-Britannique dans le but de déterminer les liens qui doivent être établis afin de transformer une idée en un résultat positif pour la société, ainsi que la façon de soutenir et d'accélérer ce processus.

Quoi de neuf

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement continuera de favoriser l'investissement éthique, l'innovation et la collaboration.

Nous :

- > créerons un site Web qui dressera le profil des entreprises à but social et offrira des détails sur les avantages sociaux, éthiques et environnementaux qu'elles procurent;
- > effectuerons une étude de faisabilité sur la possibilité de créer une bourse d'investissement éthique à Toronto, en partenariat avec la Bourse de Toronto et l'Ontario Association of Food Banks;
- > explorerons, en partenariat avec le programme GiS, le modèle d'entreprise fondé sur les intérêts communautaires (community interest company [CIC]) mis en place au Royaume-Uni et déterminerons si ce modèle est approprié et applicable en Ontario.

Comme première étape de la **Stratégie de réduction de la pauvreté**, nous nous sommes engagés à verser 20 millions de dollars pour créer un fonds de capital-risque à but social qui cherchera des solutions innovatrices aux problèmes sociaux complexes et améliorera les résultats sociaux par les moyens suivants :

- > en offrant aux entreprises à but social émergentes et innovatrices du financement leur permettant d'attirer les investissements privés ou d'établir des partenariats avec le secteur privé et de fonctionner de manière durable;
- > en définissant de nouvelles stratégies efficaces permettant d'investir dans des entreprises à but social axées sur l'Ontario afin de contribuer à augmenter le niveau d'investissement institutionnel et privé et celui des sociétés.

Exemples de réussite

211 :

211 est un service téléphonique gratuit d'information et d'orientation, non lié à des situations d'urgence, relatif aux services communautaires et sociaux, à ceux de santé et aux services gouvernementaux connexes tels que les banques d'alimentation, les refuges pour sans-abri, les maisons de soins infirmiers, les centres d'emploi et les services à l'enfance.

En 2006, le gouvernement a commencé à soutenir Centraide et ses partenaires qui exploitent le système en versant 4,4 millions de dollars pour couvrir les coûts de démarrage et la création d'un site Web.

Le gouvernement a annoncé, dans le Budget 2008, un investissement de plus de 13 millions de dollars sur quatre ans pour élargir le système 211. À partir de 2012, le gouvernement fournira un financement annualisé de 4 millions de dollars pour maintenir le service 211.

211 aide un large éventail d'Ontariens et d'Ontariennes à accéder facilement aux services dont ils ont besoin. Il améliore le service à la clientèle et facilite l'accès à divers services comme les programmes de logements abordables et les refuges, les programmes de perfectionnement professionnels et le soutien aux familles en crise. www.211toronto.ca/fr

Bridges Ventures

Bridges Ventures, du Royaume-Uni, est une société privée de gestion de fonds adossés à des actifs. Elle investit dans des entreprises commerciales situées dans les régions les plus démunies du R.-U. et (ou) dans des entreprises à but social qui s'engagent, par exemple, à :

- > embaucher des gens qui n'ont pas de travail;
- > embaucher des femmes sous-employées;
- > investir dans des entreprises qui offrent des avantages considérables sur le plan social dans des secteurs comme les soins de santé, l'éducation et l'environnement.

Bridges Ventures a pris des participations dans le capital de 24 entreprises qui emploient 700 personnes, dont près de 200 étaient au chômage. www.bridgesventures.com

Chapitre 5 : Mesurer les progrès

L'expérience acquise par le gouvernement dans d'autres secteurs nous a appris que, pour améliorer une chose, il faut tout d'abord la mesurer. Lorsque le gouvernement a entrepris de réduire le temps d'attente pour la prestation des soins de santé et la délivrance d'actes de naissance et de permis, il a constaté que les services et les programmes s'amélioraient dès que l'on commençait à mesurer les résultats. S'il n'y a pas d'améliorations, cela permet de prendre des décisions éclairées en vue d'en obtenir.

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario recourra à la même démarche. Bien que cela soit compliqué, il est possible de mesurer la réduction de la pauvreté et l'amélioration des perspectives. L'expérience acquise ailleurs, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande notamment, démontre qu'il ne suffit pas d'élaborer un plan articulé autour de diverses initiatives; il faut mesurer les progrès réalisés, faire le point et redresser le tir au besoin.

L'établissement d'un objectif à atteindre et le recours à une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès constituent un aspect fondamental de cette stratégie. L'objectif et les indicateurs énoncés ci-dessous feront de l'Ontario un chef de file international en matière de mesure de la réduction de la pauvreté.

« 25 en 5 » – Un objectif ambitieux mais réalisable

L'objectif de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, conforme à sa conception initiale axée sur les enfants, est de réduire de 25 pour cent le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au cours des cinq prochaines années. Cette stratégie haussera le niveau de vie de tous les enfants et de toutes les familles pauvres de l'Ontario et permettra de sortir de la pauvreté 90 000 d'entre eux.

Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais réalisable, qui sera bénéfique pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Quoi de neuf

La Stratégie de réduction de la pauvreté s'engage à réduire de 25 pour cent le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au cours des cinq prochaines années.

Cet objectif démontre que nous sommes déterminés à lutter contre la pauvreté en Ontario. Le gouvernement, les collectivités et la population de l'Ontario feront leur part en vue d'atteindre cet objectif. Mais seuls nous n'y parviendrons pas. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle important de premier plan en mettant à contribution les moyens dont il dispose pour atteindre cet objectif. Pour atteindre cet objectif, il faudra également compter sur une économie en croissance. Nous demandons plus spécifiquement au gouvernement fédéral de nous appuyer comme suit :

1. en doublant le montant de la prestation fiscale pour le revenu gagné, un crédit d'impôt remboursable dont bénéficient les personnes ou les familles à faible revenu, pour le porter à 2 000 \$ par année par famille;
2. en augmentant de 1 200 \$ par enfant le Supplément de la prestation nationale pour enfants.



Les indicateurs

Un plan à long terme pour réduire la pauvreté doit comporter un ensemble exhaustif d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés. À court terme, la stratégie visera à mettre de l'argent dans les poches des familles, à rendre le travail payant et à changer la façon de faire du gouvernement.

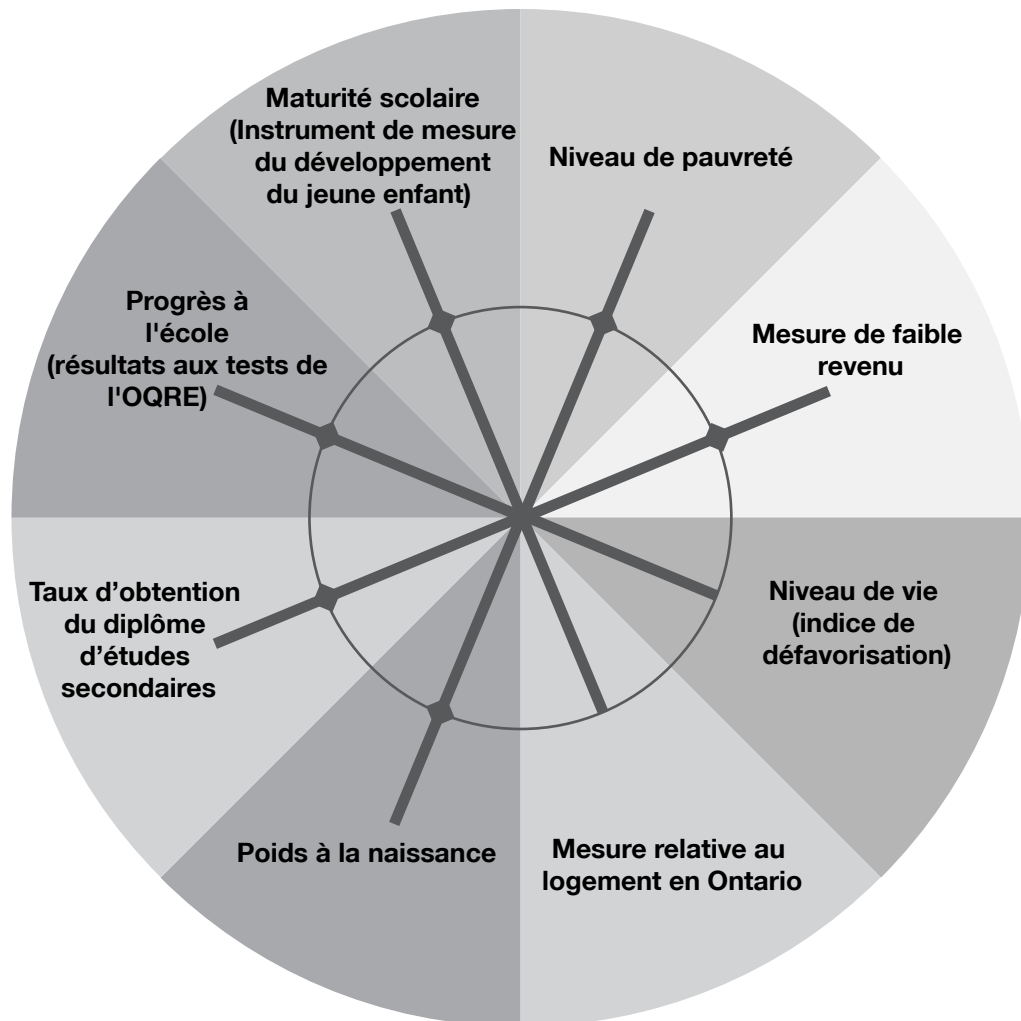
Le résultat de ces initiatives est plus facile à mesurer – soit qu'elles fonctionnent, soit qu'elles ne fonctionnent pas.

Briser le cycle de la pauvreté est, en soi, un travail de longue haleine qui exige une planification sérieuse et complète et la mesure des progrès réalisés requiert une démarche globale et concertée. C'est pourquoi nous avons choisi un ensemble de huit indicateurs de progrès qui, pris ensemble, nous permettront de savoir si nous nous rapprochons de notre objectif qui est de briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle.

Nous savons que l'éducation constitue la meilleure façon de rompre ce cycle. Cela explique pourquoi nous investissons beaucoup d'argent dans ce secteur et pourquoi nous mesurerons les progrès accomplis pour nous assurer que les enfants sont prêts et aptes à apprendre et qu'ils obtiennent leur diplôme. De plus, les autres indicateurs tiendront compte des autres aspects importants ayant une incidence sur la capacité des enfants à réaliser leur potentiel, soit un logement approprié, la santé et un revenu suffisant pour leurs familles. Ensemble, ces mesures nous donneront une idée exacte des progrès accomplis en Ontario pour briser ce cycle. Nous saurons où des progrès sont réalisés et où il reste du travail à faire.



Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes



Remarque : Les indicateurs « Mesure relative au logement en Ontario » et « Niveau de vie » ne sont pas encore définis et il n'y a donc pas encore de données de base à cet égard.

La démarche qu'illustre le graphique des perspectives qui s'offre aux enfants et aux jeunes présente visuellement de façon simple et facile à comprendre les progrès accomplis par la province à tout moment par rapport aux huit indicateurs qui y figurent. À mesure que la disponibilité et la qualité des indicateurs et des autres outils de mesure augmenteront, de nouveaux indicateurs pourront être ajoutés au graphique afin qu'il soit plus complet et fiable.

Ces indicateurs permettront d'évaluer l'évolution de la stratégie. Le cercle intérieur indique où nous en sommes actuellement pour chacun des indicateurs du graphique. Il représente notre « base de référence ».

Les rayons qui partent du centre mesureront les progrès réalisés chaque année. Lorsque la ligne dépasse le cercle intérieur, cela veut dire que les résultats se sont améliorés. Plus elle s'éloigne du cercle, plus la progression est importante. Lorsque la ligne s'arrête à l'intérieur du cercle, les résultats se sont détériorés. Ce graphique n'est donné qu'à titre indicatif pour le moment. L'an prochain, nous disposerons de nouvelles données qui nous permettront d'établir des comparaisons et de voir les résultats obtenus.

Mesure 1 : Maturité scolaire

Indicateur : Instrument de mesure du développement du jeune enfant

Description : Instrument de mesure de la capacité d'apprentissage des enfants à l'école à partir d'un échantillon représentatif d'enfants à l'échelle de la province. Utilisé à la maternelle, il permet de mesurer la capacité des enfants à apprendre à l'école dans cinq domaines : santé physique et bien-être, aptitude sociale, maturité affective, développement cognitif et langagier, communication et connaissances générales.

Fondement : Des études ont démontré que la capacité d'apprentissage d'un enfant à l'âge de cinq ans est un prédicteur de sa capacité de réussite future à l'école.

Base de référence : Entre 2003 et 2006, 72,7 % des enfants ne présentaient aucune vulnérabilité dans l'un ou l'autre des cinq principaux domaines de la capacité d'apprentissage à l'école.

Mesure 2 : Progrès à l'école

Indicateur : Résultats aux tests de l'OQRE

Description : Ces résultats sont fondés sur une évaluation provinciale de la réussite des élèves par rapport aux attentes des programmes. Cet indicateur rend compte de l'ensemble des résultats obtenus en lecture, en écriture et en mathématiques en sixième année.

Fondement : La réussite et l'amélioration de ces notes indiquent que les élèves ont de meilleurs résultats à l'école primaire, ce qui améliorera leurs chances de réussite à l'école dans l'avenir.

Base de référence : Au cours de l'année d'évaluation 2007-2008, 65 % des élèves de sixième année ont obtenu des résultats égaux ou supérieurs à la norme provinciale aux tests de l'OQRE.

Mesure 3 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Indicateur : Taux d'obtention du diplôme

Description : Il représente le pourcentage d'élèves du secondaire qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires de l'Ontario au cours de chaque année scolaire. Le taux d'obtention du diplôme en Ontario représente le pourcentage d'élèves qui obtiennent ce diplôme dans les cinq années suivant celle au cours de laquelle ils ont commencé ensemble la neuvième année.

Fondement : L'obtention du diplôme d'études secondaires est un prédicteur important de la capacité de gain future d'un élève et de son aptitude à réussir au niveau collégial ou universitaire.

Base de référence : Pour l'année 2006-2007, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Ontario était de 75 %.

Mesure 4 : Poids à la naissance

Indicateur : Poids normaux à la naissance

Description : Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids normal à la naissance compte tenu de leur âge gestationnel.

Fondement : Les études révèlent que les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu ont souvent un poids à la naissance inférieur à la normale, ce qui compromet leurs chances de vivre en bonne santé.

Base de référence : 80 % des bébés nés en Ontario entre 2004 et 2006 avaient un poids normal à la naissance.

Mesure 5 : Niveau de pauvreté

Indicateur : Mesure de faible revenu (40 %)

Description : Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu se situe à moins de 40 % du revenu familial médian redressé de 2008.

Fondement : Cet indicateur rend compte du nombre de personnes vivant dans une grande pauvreté.

Base de référence : En 2005, 9,2 % des enfants vivaient dans une famille dont le revenu était inférieur à ce seuil et 90,8 %, dans une famille dont le revenu était supérieur à ce seuil. *

Mesure 6 : Mesure de faible revenu

Indicateur : Mesure de faible revenu (50 %)

Description : Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu se situe à moins de 50 % du revenu familial médian redressé de 2008.

Fondement : Cet indicateur rend compte du nombre de personnes ayant un revenu inférieur à un seuil donné.

Base de référence : En 2005, 12,3 % des enfants vivaient dans une famille dont le revenu était inférieur à ce seuil et 87,7 %, dans une famille dont le revenu était supérieur à ce seuil. *

Mesure 7 : Mesure relative au logement en Ontario

Indicateur : Mesure relative au logement

Description : Cet indicateur est en voie d'être défini. Lorsqu'il le sera, il mesurera le pourcentage d'Ontariens et d'Ontariennes ayant accès à un logement stable et abordable.

Fondement : L'accès à un logement adéquat, stable et abordable est essentiel au bien-être affectif et mental d'un enfant et contribue de façon importante à sa capacité de réussir à l'école.

Base de référence : Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, aucune donnée de base n'est encore disponible.

Mesure 8 : Niveau de vie

Indicateur : Indice de défavorisation

Description : Cet indicateur détermine le nombre de ménages dans la province qui jouissent d'un niveau de vie acceptable. Il permet d'établir qu'un ménage manque de produits de première nécessité lorsqu'un article ou plus dans une liste donnée est involontairement absent de la maison. Cet indicateur est en voie d'être défini en collaboration avec la Daily Bread Food Bank et Statistique Canada.

Fondement : Il s'agit de données que ne révèlent pas les mesures de revenu traditionnelles. C'est la réalité quotidienne de la vie dans un état de pauvreté qui est mesurée. Cela inclut les besoins de base d'une famille moyenne de même que d'autres éléments, dont l'inclusion et la participation sociales. Cet indicateur, semblable à l'indice de défavorisation utilisé en Irlande, permettra à l'Ontario d'être un chef de file en matière de mesure de la pauvreté.

Base de référence : Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, aucune donnée de base n'existe encore.

*Données fondées sur les statistiques fournies par Statistique Canada

Chapitre 6 : Aller de l'avant

Loi

Le gouvernement de l'Ontario prend au sérieux son engagement de réduire la pauvreté. C'est pourquoi nous avons l'intention de proposer au printemps 2009 une loi qui inscrira notre engagement permanent dans une stratégie à long terme. Si cette loi est adoptée par l'Assemblée législative, l'Ontario serait une fois de plus un chef de file dans la réduction de la pauvreté.

Le gouvernement entend proposer une loi qui officialisera son engagement à mesurer les progrès et à les rendre publics, ainsi qu'à encourager la participation continue des parties prenantes et du public.

Rapports annuels

Chaque année, nous ferons état de la situation à la population ontarienne en ce qui concerne les indicateurs de perspectives.

Au fur et à mesure que les initiatives seront mises en œuvre, elles auront une incidence directe sur les indicateurs spécifiquement choisis pour mesurer l'amélioration de la qualité de vie des gens vivant dans la pauvreté. Ainsi, la population et le gouvernement pourront constater les progrès accomplis de façon continue.

Les rapports annuels nous permettront de donner une image juste de ce que nous avons accompli, de ce qui fonctionne (ou ne fonctionne pas) et des façons d'aller de l'avant pour aider les Ontariens et les Ontariennes à réaliser leur plein potentiel.

Dialogue continu

Nous réitérons notre engagement à maintenir la communication avec les gens vivant dans la pauvreté, les experts et les organismes. Leurs conseils sont essentiels à la fois pour élaborer une stratégie gagnante qui répond aux vrais besoins et pour bâtir des collectivités plus fortes qui peuvent améliorer les conditions de vie des gens.

Forts du succès qu'ont connu nos 14 tables rondes à travers la province, nous consulterons de nouveau les membres des collectivités à mi-chemin de l'objectif quinquennal afin de nous assurer que le plan demeure sur la bonne voie.

Mise en œuvre

Un comité du Conseil des ministres sera chargé de mettre en œuvre la Stratégie de réduction de la pauvreté et sera soutenu par son propre secrétariat.

Cette équipe recueillera les avis d'experts externes et aura la responsabilité de superviser :

- > les décisions de mise en œuvre;
- > la production des rapports annuels sur les progrès;
- > les consultations permanentes auprès des principaux intervenants et de la population.



Chapitre 7 : Le rôle du gouvernement fédéral

Nous demandons au gouvernement fédéral d'accroître son soutien aux programmes du SPNE et de la PFRT. Nous demandons aussi au gouvernement fédéral :

1. de corriger les lacunes du programme d'assurance-emploi (AE) afin que celui-ci réponde mieux aux besoins des travailleurs et travailleuses de l'Ontario qui font la transition vers des secteurs économiques en expansion. En 2007, les prestations moyennes d'AE par personne au chômage étaient d'environ 5 120 \$ en Ontario et de 9 750 \$ dans les autres provinces – une différence de 4 630 \$ par personne sans emploi. En Ontario, ce manque à gagner en prestations d'AE s'est élevé à 2,1 milliards de dollars en 2007.

Nous continuons aussi à demander au gouvernement fédéral de bonifier les prestations d'AE pour les chômeurs et les chômeuses du secteur manufacturier en leur offrant des ressources de formation ciblées. En 2007, les travailleurs et les travailleuses de l'Ontario ont été privés de 478 millions de dollars en formation et autres mesures de soutien à l'emploi fournis par le biais de l'AE;
2. de renouveler l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec les provinces pour permettre l'expansion et l'amélioration de la qualité des services de garde. Malgré la résiliation de l'accord initial, l'Ontario a réalisé des progrès importants en soutenant la création de 22 000 nouvelles places en services de garderie;

3. de tenir son engagement d'assurer la poursuite du Programme de logement abordable de 2005 (jusqu'en 2010), qui fournit des fonds fédéraux, provinciaux et municipaux totalisant plus de 776 millions de dollars pour la création d'environ 22 000 logements abordables en Ontario;
4. de se joindre aux provinces et aux Premières nations, ainsi qu'aux Métis et aux Inuits pour déployer un effort soutenu sur une période de dix années visant à combler l'écart de qualité de vie entre les peuples autochtones et le reste de la population canadienne, comme le prévoyait initialement l'accord de Kelowna. Cet effort serait concentré dans les domaines suivants, tel que cela est énoncé dans l'Accord : l'éducation, le logement à l'extérieur des réserves, les perspectives économiques et la santé;
5. d'établir l'équité en matière de financement de l'éducation des élèves dans les réserves.

Quoi de neuf

Nous demandons au gouvernement fédéral de tenir un sommet qui réunirait les gouvernements, le secteur privé, le secteur à but non lucratif et les syndicats pour discuter de la modernisation de l'assurance-emploi et des changements qui pourraient être apportés au programme pour mieux répondre aux besoins de la population et de l'économie en matière de pauvreté et de productivité.



Chapitre 8 : Le rôle des municipalités

Toutefois, nous ne nous tournons pas seulement vers Ottawa. Puisque nous avons tous intérêt à réduire la pauvreté, nous avons tous la responsabilité de faire notre part.

Ce sont les autorités municipales qui sont les plus proches des collectivités et qui possèdent des outils pour répondre aux besoins de celles-ci. Nous leur demandons de faire preuve de leadership en mettant leurs ressources à contribution pour réduire la pauvreté.

À la lumière de nos consultations, nous croyons que les municipalités peuvent apporter une importante contribution dans deux secteurs : le transport et les loisirs. D'une collectivité à l'autre, le manque d'accessibilité au transport en commun a été un problème important que nous ont mentionné les personnes vivant dans la pauvreté; elles n'avaient tout simplement pas les moyens de prendre l'autobus. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas postuler des emplois ni avoir accès aux ressources qui leur sont offertes, à elles et à leurs enfants. Certaines municipalités comme North Bay et Niagara ont fait preuve de leadership dans ce domaine. Nous encourageons les municipalités à prendre exemple sur les pratiques exemplaires d'autres territoires de compétence.

Un autre thème récurrent de nos consultations a été la difficulté que les gens éprouvaient à accéder aux ressources et aux services, en raison de la grande distance qui sépare les diverses ressources. Nous avons souvent entendu parler de la valeur du regroupement des services à proximité de l'endroit où vivent les gens. Nous demandons aux autorités municipales de collaborer avec nous pour explorer la possibilité de créer des centres offrant une variété de services de soutien dans des lieux accessibles.

Le Rapport provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services mentionne que nous nous sommes engagés à reprendre en charge tous les coûts reliés aux prestations d'aide sociale et à la sécurité des tribunaux, qui étaient assurés par les municipalités. Par suite de la publication de ce rapport, la province reprend la responsabilité du financement non seulement du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), mais aussi des prestations d'Ontario au travail (OT) et de la sécurité des tribunaux. D'ici 2018, lorsque les téléversements des prestations du PMO, du POSPH et d'OT seront complètement mis en œuvre, les municipalités de l'ensemble de la province recevront 1,5 milliard de dollars de plus en bénéfices annuels que ce qu'elles ont reçu en mars 2007. Ce financement sera disponible pour couvrir les autres priorités des municipalités.



S'il y a une chose que nous avons apprise au cours du processus de création de cette stratégie, c'est la valeur incommensurable de l'engagement communautaire. L'expérience fructueuse de nombreuses municipalités nous a démontré qu'il existe dans les collectivités beaucoup d'énergie et de passion qui n'attendent qu'à être réveillées.

Plusieurs collectivités de la province ont fait preuve d'un leadership remarquable en mobilisant tous leurs secteurs autour de l'objectif commun de réduire la pauvreté avec laquelle elles sont aux prises. Ces tables rondes ont parfois été l'initiative des autorités municipales et parfois celle de Centraide, de la Fondation communautaire ou d'autres organismes prêts à assumer un rôle de premier plan.

Toutes les tables rondes fructueuses ont en commun le fait d'avoir invité une grande variété de membres de la collectivité à participer à la réduction de la pauvreté. Les chefs d'entreprises ont uni leurs efforts à ceux des organismes communautaires, des activistes et des autorités municipales pour coordonner les mesures de réduction de la pauvreté. De nombreuses collectivités ont déjà fait des progrès tangibles dans leur lutte à la pauvreté. Nous lançons le défi à toutes les collectivités de s'unir afin de réduire la pauvreté en leur sein. Le Fonds Perspectives communautaires les aidera à réaliser ce travail important.

Chapitre 9 : Attelons-nous tous à la tâche

Tout le monde a un rôle à jouer pour réduire la pauvreté. Nous faisons appel à la communauté des gens d'affaires pour qu'elle participe à la réduction de la pauvreté. Une façon d'y arriver est d'offrir de l'expérience de travail aux gens vivant dans la pauvreté. Il faut que nos entreprises embauchent des jeunes à risque, des personnes handicapées et des immigrants cherchant l'occasion de faire valoir leurs compétences. C'est exactement ce que certains employeurs ont fait parce qu'ils comprennent que le potentiel commercial de ces groupes de personnes est inexploité.

Nous demandons également aux entreprises et autres organismes non gouvernementaux de participer à la vie de leur collectivité en se joignant aux autres afin d'arriver à mettre en place des solutions locales.

Il faut que toute la population ontarienne participe à la réalisation de la vision portée par cette stratégie. Celle-ci consiste à créer un endroit où chaque personne a la chance de réaliser son plein potentiel et contribue à faire de l'Ontario un endroit prospère, sain et juste.

Nous vous demandons de faire vous aussi votre part. Les possibilités sont infinies. Si vous savez lire, vous pouvez l'enseigner à quelqu'un d'autre. Si vous êtes un adulte bienveillant, vous pouvez servir de mentor à un enfant. Si vous êtes membre d'un organisme, songez aux façons d'en ouvrir les portes aux personnes vivant dans la pauvreté.

Au cours de la dernière année, nous avons entendu de nombreux témoignages touchants au sujet de personnes qui font leur part pour réduire la pauvreté. Nous avons entendu des histoires d'enfants demandant à leurs amis d'apporter un présent pour un enfant pauvre à leur fête d'anniversaire au lieu d'apporter un présent pour celui ou celle dont c'est l'anniversaire. Nous avons entendu des histoires de parents faisant tout pour que chaque élève dans la classe de leur enfant ait la chance de participer aux événements spéciaux. Ces personnes sont une source d'inspiration pour chacun et chacune d'entre nous.

Chaque personne a un rôle précieux à jouer, y compris vous-même. Parfois, le point de départ importe peu. Si nous faisons tous notre part, nous atteindrons notre but.

